

Secrétariat général

Direction de
l'évaluation, de la
prospective et de la
performance

Sous-direction de la
performance de
l'enseignement
supérieur, de la
recherche et de
l'innovation

Bureau des études
statistiques sur
l'enseignement
supérieur

Affaire suivie par :

DEPP C1

61-65 rue Dutot
75732 Paris 15e

Frédéric Brouillet
Sylvain Papon
Danielle Prouteau

☎ 01-55-55-71-35 - frederic.brouillet@education.gouv.fr
☎ 01-55-55-71-45 - sylvain.papon@education.gouv.fr
☎ 01-55-55-73-64 - danielle.prouteau@education.gouv.fr

SISE RESULTATS

2006-2007 (Session 2007)

GUIDE D'UTILISATION DU FICHER RESULTATS SISE (RESULTATS AUX DIPLOMES)

SOMMAIRE

A - PRESENTATION GENERALE.....	5
I- PRINCIPES ET OBJECTIFS, FIN DE L'ENQUETE N° 13.....	5
II - CHAMP DE L'ENQUETE.....	6
III - INSCRIPTIONS CONCERNEES, DIPLOMES CONCERNES, NOTION D'OBTENTION DU DIPLOME.....	7
IV – LES NOUVELLES VARIABLES DE L'ENQUETE.....	9
V - FORMAT DE REMONTEE DES INFORMATIONS.....	9
VI - AJOUT DE VARIABLES EXTRAITES DU FICHIER SISE DES INSCRIPTIONS 2006/2007.....	9
VII - DISPONIBILITE DES TABLES SAS.....	10
B - DONNEES DISPONIBLES PAR THEME.....	11
I - DESCRIPTIF DE L'ETABLISSEMENT FREQUENTE.....	11
II - DESCRIPTIF DE L'ETUDIANT.....	11
1 - Données socio-démographiques.....	11
2 - Origine géographique.....	12
III - SCOLARITE DE L'ETUDIANT.....	12
1 - Scolarité antérieure.....	12
2 - Scolarité actuelle, inscription.....	13
3 - Scolarité actuelle, diplôme.....	13
V - AUTRES VARIABLES INTERNES A LA DEPP.....	15
C - DESCRIPTIF DES DIFFERENTES VARIABLES PAR ORDRE ALPHABETIQUE.....	17
acabac.....	18
acaeta.....	19
acarespa.....	20
age.....	21
anbac.....	22
aninsc.....	23
annais.....	24
bac.....	25
bac_rgrp.....	28
compos et composr.....	29
curpar.....	34
cursus_lmd et cursus_lmdr.....	35
cycle et cycler.....	36
degetu.....	37
depeta.....	38
dipder.....	40
diplom et diplomr.....	41
dipINT.....	47
discipli, disciplr et DISCIPLINT.....	49
eCTS.....	53
effectif.....	55
efusise.....	56
etabli.....	57
etatins.....	58
etr.....	59
fe.....	60
ff.....	61
flag_sup.....	62
flag_RES.....	63
flag_dip.....	64
fr_etr.....	65
groupe, grouper et GROUPINT.....	66
idetu.....	67

idetu1	69
nation	70
nbach	71
net	72
niveau et NIVEAUR.....	73
nonappar	75
numins et numinsr.....	76
paripa	77
paypar	78
pcsetu	81
pcspar	82
regime	83
resdip	85
sectdis, secdisr et SECTINT	86
sexe	89
situat	90
situpre	91
specia specib specic	92
telens	93
typ_dipl, typ_dipr et TYP_DIPINT	94
voie et voier	99

ANNEXE 1..... 100

***NOMENCLATURES RELATIVES AUX DIPLOMES D'ETAT DE DOCTEUR EN MEDECINE,
PHARMACIE, ODONTOLOGIE..... 100***

ANNEXE 2..... 104

DETAIL DES FORMATS SISE..... 104

ANNEXE 3..... 107



A - Présentation générale

I- PRINCIPES ET OBJECTIFS, FIN DE L'ENQUETE N° 13

Le système SISE recense les inscriptions prises au 15 janvier par les étudiants. Chaque inscription est relative à un étudiant (repéré par son numéro INE), à un diplôme préparé (repéré par son code SISE) et à une localisation (repérée par son numéro BCE-RNE).

→ Principes

Le principe de la remontée SISE des résultats est que pour chaque inscription prise dans le cadre de la **préparation d'un diplôme** soit remontée, dans une **opération spécifique**, une information **simple** (un enregistrement composé de cinq variables dont quatre d'identification communes à la remontée SISE des résultats et à celle des inscriptions) indiquant si le diplôme préparé a été obtenu ou non, pour le compte d'une année universitaire donnée. Cette opération spécifique, nouvelle remontée d'information, est appelée **RESULTATS SISE**.

Du principe précédent, il découle que :

- ❶ Aux inscriptions ne préparant pas à un diplôme stricto sensu ne correspond aucune remontée d'information RESULTATS SISE. C'est, par exemple, le cas des préparations à des concours.
- ❷ Tous les diplômes préparés, qu'ils soient nationaux ou d'établissement, sont entrés progressivement dans le champ de la remontée RESULTATS SISE.
- ❸ Pour un même étudiant, ayant pris plusieurs inscriptions préparant chacune à un diplôme, plusieurs enregistrements sont remontés.
- ❹ Pour toute inscription à la préparation d'un diplôme, quelle que soit la durée du cursus normal de cette préparation, correspond un enregistrement RESULTATS SISE. Cette règle, qui revient notamment à ne pas distinguer l'année terminale de préparation des autres années, est rendue nécessaire, par commodité, du fait que certains établissements ne distinguent pas véritablement les différentes années de préparation pour les cursus dits indifférenciés (cas des DEUG modulaires, semestrialisation, etc.). Ainsi une inscription prise en première année de DEUG fait l'objet d'une transmission d'information dans la remontée RESULTATS SISE, même si dans le cas général l'information indique nécessairement que le diplôme n'a pas été obtenu.

La remontée d'information RESULTATS SISE est effectuée au mois de mai de l'année n. Elle concerne les diplômes délivrés **pour le compte** de l'année universitaire n-2/n-1. Ainsi, en mai 2008, ont été recensés les diplômes délivrés au titre de l'année universitaire 2006-2007 (même s'ils ont été décernés au premier trimestre 2008).

→ Objectifs

La mise en place d'une remontée sur les résultats aux diplômes dans le cadre de SISE a été prévue dès la conception de ce système d'information. En effet, seul un recensement des résultats au niveau individuel, autorisant alors la mise en relation directe du cursus de l'étudiant et de sa sanction par le diplôme, permet d'améliorer sensiblement les études sur le suivi de l'étudiant et l'efficacité du système universitaire.

La mise en place de la remontée RESULTATS SISE doit permettre de produire différents indicateurs à partir des seules sources d'information SISE (inscriptions universitaires et résultats), assurant donc une cohérence d'ensemble auparavant absente.

Il est notamment possible :

- d'analyser l'obtention de tel ou tel diplôme en fonction des caractéristiques socio-démographiques des étudiants, de leur passé scolaire, de la discipline du diplôme préparé,
- de contribuer à l'évaluation des politiques propres des établissements,
- d'étudier différents effets spécifiques, comme celui des antennes universitaires ou celui de la localisation dans un type d'unité urbaine, etc.

En revanche, il n'est pas envisagé de mesurer la réussite à un "examen", au sens étroit du terme, c'est-à-dire, par le ratio nombre d'admis / nombre de présentés. La diversité des modes d'organisation internes aux établissements (semestrialisation, unités de valeurs, contrôle continu ...) rend en effet **très malaisée la définition de la notion de "présenté" à un diplôme**. Les études qui sont privilégiées concernent les cursus des étudiants et leur éventuelle sanction que constitue l'obtention du diplôme.

→ **Continuité et fin de l'enquête n° 13**

Le champ de la remontée RESULTATS SISE est pour la cinquième année exhaustif. Toutes les formations diplômantes sont prises en compte, y compris les doctorats et les diplômes de santé (médecine, pharmacie, odontologie).

II - CHAMP DE L'ENQUETE

→ **Les établissements concernés**

Tous les établissements concernés par le système SISE (enquête n° 45) sur les inscriptions et qui possèdent des formations conduisant à la délivrance d'un diplôme stricto sensu doivent participer à la remontée RESULTATS SISE. Actuellement (année 2006-2007) la remontée SISE des RESULTATS concerne les 95 établissements suivants :

- 81 universités
- 2 centres universitaires de formation et de recherche
- 3 instituts nationaux polytechniques (INP) : Grenoble, Lorraine (Nancy) et Toulouse
- 3 universités de technologie (Compiègne, Troyes, Belfort-Montbéliard)

- 5 établissements spécifiques à l'agglomération parisienne : l'institut national des langues et civilisations orientales (INALCO), l'institut d'études politiques, l'observatoire de Paris, l'institut physique du globe de Paris et Paris Dauphine¹.
- l'école nationale du paysage de Blois

Les inscriptions prises dans les différentes composantes internes (article 33 de la loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 ou L713-3, L713-4, L713-9, L713-1, L714-1, L714-2, L712-7 du code de l'éducation : UFR, instituts, écoles ...) des établissements universitaires doivent être recensées.

Pour les universités, les établissements publics à caractère administratif (EPCA ou EPA) rattachés aux établissements universitaires (article 43 de la loi n°84-52 du 26 janvier 1984 ou L719-10 du code de l'éducation), **à l'exception des IUFM**, font également partie du champ de SISE (écoles d'ingénieurs rattachées, certains IEP, IAE). Dans la mesure où la gestion de ces EPCA est organisée ou est accessible par votre université, il est demandé à votre université de transmettre à la DEPP les caractéristiques de l'ensemble des étudiants des EPCA.

III - INSCRIPTIONS CONCERNEES, DIPLOMES CONCERNES, NOTION D'OBTENTION DU DIPLOME

Ainsi qu'il a été précisé au paragraphe "Principes", un enregistrement doit être transmis, lors de la remontée RESULTATS SISE effectuée l'année n (mois de mai), pour chaque inscription administrative prise au titre de l'année universitaire n-2 / n-1, préparant à un diplôme au sens strict du terme.

Cette définition du champ inclut donc :

- ❶ Les inscriptions administratives qui, faisant partie du **champ de la remontée SISE des inscriptions, sont remontées lors de la remontée de janvier.**
- ❷ Les inscriptions administratives qui, faisant partie du **champ de la remontée SISE des inscriptions, n'ont pas été remontées lors de cette remontée**, notamment pour des problèmes de calendrier.
- ❸ **Les inscriptions administratives n'appartenant pas au champ de SISE** (diplôme décerné à l'issue d'une formation continue de moins d'un an, titre d'ingénieur-maître, etc.), **lorsqu'elles s'accompagnent de l'obtention effective du diplôme pour l'année concernée par la remontée RESULTATS SISE.**

→ Les diplômes concernés

La remontée de mai 2008 concernait les résultats à l'ensemble des diplômes, délivrés pour le compte de l'année universitaire **2006-2007**:

- DAEU
- Capacités en droit
- DEUG (y compris DEUG IUP ou DEUP)

¹ L'université Paris 9 est devenue à la rentrée 2004 un grand établissement, Paris Dauphine.

- DUT et DNTS
- Post DUT
- DEUST (y compris DEUST IUP)
- Licence (y compris licence IUP)
- Licence LMD
- Maîtrise (y compris maîtrise IUP)
- Master LMD
- Magistère
- MST
- MIAGE
- MSG
- DEA
- DESS
- Doctorat
- Habilitations à diriger des recherches
- Diplômes d'université (y compris les diplômes internationaux et les autres diplômes d'université)
- Les formations d'ingénieurs:
 - formation d'ingénieur classique
 - formation d'ingénieur spécialisée
 - nouvelle formation d'ingénieur
- Diplômes de santé

Ainsi que les diplômes suivants :

	Code diplôme SISE
Diplôme préparatoire aux études comptables et financières (DPECF)	8000004
Diplôme d'études comptables et financières (DECF)	8000005
Diplôme d'études supérieures comptables et financières (DESCF)	8000006
Diplôme d'études supérieures de notariat (DSN)	8000007
Certificat de formation à la profession d'avocat (CFPA)	8000008
Certificat d'aptitude aux fonctions de bibliothécaire (CAFB)	8000009
Diplôme d'études universitaires de technologie (DEUTEC)	8000010
Diplôme national d'œnologie	8000011
Diplôme de l'Institut d'Etudes Politiques	8000017
Certificat d'études judiciaires	8000021
Diplôme d'études de la langue française (DELF)	8000022
Diplôme d'apprentissage de la langue française (DALF)	8000023
Diplôme de l'Institut Commercial de Nancy	8000024
Diplôme national de guide interprète national	8000033

Toutes les inscriptions relatives à la préparation de l'un de ces diplômes au cours de l'année 2006-2007 devaient faire l'objet de la transmission d'un enregistrement lors de la remontée RESULTATS SISE de mai 2008, conformément aux principes et champ de l'enquête explicités précédemment.

La remontée était **obligatoire** pour l'ensemble des établissements appartenant au champ de l'enquête SISE.

IV – LES NOUVELLES VARIABLES DE L'ENQUETE

Depuis mai 2006, 4 nouvelles variables font partie de la remontée SISE Résultats aux diplômes, en lien avec la mise en place du LMD dans les universités. Ces quatre variables sont :

NIVEAUR : Cette variable est identique à la variable NIVEAU remontée lors de l'enquête SISE Inscriptions. Nous avons décidé de la remontée afin d'améliorer l'appariement d'une part et pour éviter les problèmes dus à la mise en place du LMD dans les universités. En effet, nous avons détecté de nombreux problèmes de paramétrage de cette variable pour certains établissements : des inscrits en troisième année de licence LMD se retrouvaient inscrits en première année.

ECTS : Il s'agit du nombre de crédits européens cumulés par l'étudiant.

DIPINT : Code diplôme SISE du diplôme intermédiaire.

RESINT : Résultat au diplôme intermédiaire.

Des renseignements sur ces variables sont disponibles dans les fiches descriptives de ces variables.

V - FORMAT DE REMONTEE DES INFORMATIONS

Les informations demandées pour la remontée **RESULTATS SISE** aux universités sont **identiques** pour l'ensemble des établissements. Les établissements au format SISE utilisent le logiciel APOGEE, ATHENA, SCOLAR, SCOLARIX ou un logiciel interne.

VI - AJOUT DE VARIABLES EXTRAITES DU FICHER **SISE** DES INSCRIPTIONS 2006/2007

D'autres variables ont été ajoutées au fichier final sur les enregistrements pour lesquels il y a une correspondance dans le fichier des inscriptions (inscriptions au 15 janvier) :

année de bac,

série de bac,

année de naissance,

sexe,

nationalité,

académie de bac,

régime,

pays de résidence des parents,

pays de résidence de l'étudiant.

Ces variables ont été ajoutées afin de permettre aux utilisateurs du fichier de disposer plus rapidement de données sur le profil minimal des étudiants en situation de réussite par exemple, sans qu'ils soient pour autant obligés de procéder à de lourds appariements de fichiers.

VII - DISPONIBILITE DES TABLES SAS

Le fichier est disponible sous forme de table SAS avec les nomenclatures associées (tables SAS) et les formats, pour les utilisateurs de la DEPP.

Le nom du fichier pour l'année universitaire 2006-2007 est **result06**.

Il est mis à disposition avec ses formats sous le répertoire :

\$CAT/SISE/0607/disp/sas/horsbcp/c50605

B - Données disponibles par thème

Cette partie détaille l'ensemble des variables disponibles dans le fichier des résultats SISE 2006-2007. Une partie de ces variables n'est pas issue de la remontée RESULTATS SISE mais du fichier des inscriptions 2006-2007.

Si les enregistrements du fichier RESULTATS correspondent à des inscriptions au diplôme prises après le 15 janvier ou si l'université a transmis un enregistrement pour un étudiant inscrit au 15 janvier mais en modifiant le numéro INE et sans qu'il ait été possible d'obtenir la correspondance entre les numéros, les variables extraites du fichier des inscriptions ont des modalités à blanc.

Pour favoriser une lecture rapide, les différentes variables ont été regroupées par grand thème et accompagnées d'une définition succincte. Un astérisque (*) signale les variables extraites du fichier des inscriptions 2006-2007. Pour obtenir une définition plus complète ainsi que la table de nomenclature associée à la variable, il suffit de se reporter au chapitre suivant qui détaille l'ensemble des variables par ordre alphabétique.

I - DESCRIPTIF DE L'ETABLISSEMENT FREQUENTE

- **ETABLI (*)** : Numéro d'identification de l'établissement dans la Base Centrale des Etablissements (BCE).
- **EFUSISE (*)** : Variable permettant de savoir si l'inscription a été prise dans un établissement utilisant le logiciel APOGEE ou non.
- **COMPOS (*)** : Numéro d'identification de la BCE de l'unité administrative de rattachement la plus fine.
- **COMPOS R** : Numéro d'identification de la BCE de l'unité administrative de rattachement la plus fine figurant dans le fichier des RESULTATS

II - DESCRIPTIF DE L'ETUDIANT

1 - Données socio-démographiques

- **IDETU1** : Identifiant national de l'étudiant tel qu'il figure dans le fichier des résultats sauf pour les inscrits au 15 janvier qui ont subi un changement d'INE connu de la DEPP lors de la remontée RESULTATS (INE du fichier des inscrits). C'est sur cette variable que doit se faire un éventuel appariement sur le fichier des inscrits 05/06.
- **IDETU** : Identifiant national de l'étudiant tel qu'il figure dans le fichier des résultats après correction éventuelle.

- **NUMINS (*)** : Numéro d'inscription de l'étudiant (interne à l'établissement).
- **NUMINSR (*)** : Numéro d'inscription de l'étudiant (interne à l'établissement) tel qu'il figure dans le fichier des résultats.
- **SEXE (*)** : Sexe de l'étudiant.
- **ANNAIS (*)** : Année de naissance de l'étudiant.
- **NATION (*)** : Nationalité de l'étudiant (code détaillé du pays).
- **AGE (*)** : Age de l'étudiant révolu au 31 décembre de l'année de campagne. Cette variable est calculée à partir de l'année de naissance. Par exemple, pour le fichier relatif à l'année 2005-2006, un étudiant né en 1980 a pour âge 2005 - 1980 = 25 ans.
- **FR_ETR (*)** : Variable permettant de distinguer les étudiants français des étudiants étrangers. Cette variable est calculée à partir de la nationalité de l'étudiant.
- **PCSETU (*)** : PCS de l'étudiant.
- **PCSPAR (*)** : PCS des parents de l'étudiant.
- **SITUAT (*)** : Situation de famille de l'étudiant.

2 - Origine géographique

- **PARIPA (*)** : Pays de résidence de l'étudiant.
- **PAYPAR (*)** : Pays de résidence des parents.
- **ACARESPA (*)** : Académie de résidence des parents de l'étudiant.
- **DEPRESPA (*)** : Département de résidence des parents de l'étudiants.

III - SCOLARITE DE L'ETUDIANT

1 - Scolarité antérieure

- **BAC (*)** : Série du bac ou équivalence.
- **ANBAC (*)** : Année d'obtention du baccalauréat.
- **ACABAC (*)** : Académie d'obtention du baccalauréat.
- **ANINSC (*)** : Année de première inscription dans le système universitaire français.
- **BAC_RGRP (*)** : Séries du baccalauréat ou équivalences regroupées. Cette variable à 7 modalités est calculée à partir de la variable BAC.
- **DEPPRE (*)** : Département de localisation de l'enseignement ou de la formation suivie l'année précédente.

- **DIPDER (*)** : Type du dernier diplôme obtenu antérieurement (l'année précédente ou auparavant) dans l'enseignement supérieur (y compris le baccalauréat).
- **SITUPRE (*)** : Situation de l'étudiant l'année précédente (type de formation ou d'enseignement suivi).
- **UNIVPRE (*)** : Pour les étudiants qui étaient dans le système universitaire public français l'année précédente, il s'agit de l'université ou de l'IUFM dans lequel ils étaient inscrits.

2 - Scolarité actuelle, inscription

- **ETATINS** : Variable indiquant les différents cas qui peuvent se présenter quant à la situation de l'inscription.
- **TELENS (*)** : Télé-enseignement.
- **REGIME (1) (*)** : Régime d'inscription de l'étudiant (uniquement pour les étudiants inscrits au 15 janvier, sinon voir la variable ETATINS).
- **CURPAR (*)** : Coursus suivi parallèlement dans un autre établissement d'enseignement supérieur.

3 - Scolarité actuelle, diplôme

- **DIPLOM (*)** : Code diplôme de l'inscription figurant dans le fichier des inscrits.
- **DIPLOMR** : Code diplôme de l'inscription figurant dans le fichier des résultats.
- **NIVEAU (*)** : Niveau dans le diplôme d'inscription associé à DIPLOM atteint par l'étudiant pendant la présente année d'inscription.
- **NIVEAUR (*)** : Niveau dans le diplôme de résultat associé à DIPLOMR atteint par l'étudiant pendant la présente année d'inscription.
- **RESDIP** : Résultat au diplôme figurant dans le fichier des résultats.
- **DIPINT** : Code diplôme SISE du diplôme intermédiaire.
- **RESINT** : Résultat au diplôme intermédiaire.
- **TYP_DIPL (*)** : Type du diplôme d'inscription de l'étudiant associé à DIPLOM.
- **TYP_DIPR** : Type du diplôme d'inscription de l'étudiant associé à DIPLOMR.
- **TYP_DIPINT** : Type du diplôme intermédiaire de l'étudiant associé à DIPINT.
- **CYCLE (*)** : Cycle d'études associé au diplôme d'inscription de l'étudiant figurant dans le fichier des inscriptions.
- **CYCLER** : Cycle d'études associé au diplôme d'inscription de l'étudiant figurant dans le fichier des résultats.
- **CURSUS_LMD(*)** : Coursus LMD (L, M, D) associé au diplôme d'inscription de l'étudiant figurant dans le fichier des inscriptions.

- **CURSUS_LMDR** : Coursus LMD (L, M, D) associé au diplôme d'inscription de l'étudiant figurant dans le fichier des résultats.
- **DEGETU (*)** : Degré d'études. Il s'agit du niveau de formation atteint par l'étudiant pendant la présente année d'inscription. Cette variable est calculée à partir du niveau dans le diplôme et à partir du niveau de début de formation du diplôme. Elle est définie en nombre d'années après le baccalauréat.
- **DISCIPLI (*)** : Discipline (14 modalités) du diplôme d'inscription de l'étudiant figurant dans le fichier des inscriptions.
- **DISCIPLR** : Discipline (14 modalités) du diplôme d'inscription de l'étudiant figurant dans le fichier des résultats.
- **DISCIPLINT** : Discipline (14 modalités) du diplôme intermédiaire de l'étudiant figurant dans le fichier des résultats.
- **DUREE** : Durée théorique de la formation associée au diplôme figurant dans le fichier des inscriptions.
- **DUREER** : Durée théorique de la formation associée au diplôme figurant dans le fichier des résultats.
- **GROUPE (*)** : Regroupement disciplinaire qui permet de distinguer, entre autres, les IUT (du fichier des inscriptions). Classement du diplôme d'inscription.
- **GROUPLR** : Regroupement disciplinaire qui permet de distinguer, entre autres, les IUT (du fichier des résultats). Classement du diplôme de résultat.
- **GROUPLINT** : Regroupement disciplinaire qui permet de distinguer, entre autres, les IUT (du fichier des résultats). Classement du diplôme intermédiaire.
- **SECTDIS (*)** : Secteur disciplinaire (52 modalités) du diplôme d'inscription de l'étudiant figurant dans le fichier des inscriptions.
- **SECTDISR** : Secteur disciplinaire (52 modalités) du diplôme de résultat de l'étudiant figurant dans le fichier des résultats.
- **SECTINT** : Secteur disciplinaire (52 modalités) du diplôme intermédiaire de l'étudiant figurant dans le fichier des résultats.
- **SPECIA SPECIB SPECIC (*)** :
Spécialisation d'un diplôme national à un niveau plus fin que celui utilisé par les libellés du diplôme. Permet notamment de repérer les langues dans les formations diplômantes en langues.

IV – VARIABLES DE COMPTAGE

- **EFFECTIF (*)** : Variable qui repère les inscriptions principales et **permet de comptabiliser les étudiants** (elle vaut 1 pour une inscription principale et 0 sinon).
- **NET (*)** : Nouvel inscrit en première année de premier cycle. Variable permettant de repérer les inscriptions relatives aux étudiants en première année de premier cycle dont c'est la première année d'inscription à l'université

(NET=1 si c'est le cas, 0 sinon). Elle est calculée à partir des variables PRINSCRI, CYCLE et DEGETU.

- **NBACH (*)** : Nouveau bachelier. Variable permettant de repérer les bacheliers de l'année inscrits pour la première fois dans le système universitaire français en première année de premier cycle (NBACH = 1 si c'est le cas, 0 sinon). Elle est calculée à partir des variables ANBAC, ANINSC et BAC.
- **TOT :** Variable qui repère l'ensemble des diplômés et **permet de comptabiliser les étudiants diplômés** .
- **ETR** : variable permettant de repérer les étrangers **diplômés** (ETR=1 si l'étudiants est de nationalité étrangère , 0 sinon).
- **FR** : variable permettant de repérer les étudiants français **diplômés** (FR=1 si l'étudiants est de nationalité française , 0 sinon).
- **F** : variable permettant de repérer les étudiants **diplômés** de sexe féminin (F=1 si l'étudiants est une femme , 0 sinon).
- **H** : variable permettant de repérer les étudiants **diplômés** de sexe masculin (H=1 si l'étudiants est un homme , 0 sinon).
- **FE** : variable permettant de repérer les étudiants **étrangers diplômés** de sexe féminin (FE=1 si l'étudiants est une femme de nationalité étrangère , 0 sinon).
- **FF** : variable permettant de repérer les étudiants **français diplômés** de sexe féminin (FF=1 si l'étudiants est une femme de nationalité française, 0 sinon).
- **HE** : variable permettant de repérer les étudiants **étrangers diplômés** de sexe masculin (HE=1 si l'étudiants est un homme de nationalité étrangère , 0 sinon).
- **HF** : variable permettant de repérer les étudiants **français diplômés** de sexe masculin (HF=1 si l'étudiants est un homme de nationalité française , 0 sinon).

V - AUTRES VARIABLES INTERNES A LA DEPP

- **NONAPPAR** : Etat de l'appariement avec le fichier des inscrits basé sur l'INE et le diplôme.
- **FLAG_SUP (*)** : Variable dichotomique permettant de conserver tous les enregistrements qui ont été supprimés par la DEPP (ex : 2 inscriptions première et seconde identiques, étudiant relevant du champ de l'enquête IUFM, doublon). La variable vaut 1 pour une suppression, 0 sinon.
- **FLAG_DIP** : Variable dichotomique permettant de conserver tous les enregistrements qui ont été supprimés par la DEPP. La variable vaut 1 si le diplôme remonté n'appartient pas au champ de l'enquête, 0 sinon.

- **FLAG_RES** : Variable dichotomique permettant de conserver tous les enregistrements qui ont été supprimés par la DEPP. La variable vaut 1 si l'enregistrement est un doublon, c'est-à-dire si un autre résultat a été remonté pour ce diplôme, 0 sinon.

- **S(VARIABLE)** : Permet de repérer la valeur brute de la variable (VARIABLE) ; c'est à dire telle que transmise par l'université avant tout redressement éventuel de la part de la DEPP.

C - Descriptif des différentes variables par ordre alphabétique

Pour chaque variable sont précisés différents points :

- le **format** de la variable.
- la **définition** exacte de la variable.
- des **commentaires** spécifiques sur la codification des valeurs manquantes, sur les contrôles et redressements effectués, et toute autre remarque utile sur la variable.
- la **nomenclature** correspondant à la variable et éventuellement, si elle existe, la structure de la table associée.

ACABAC

FORMAT :

Variable caractère de longueur 2.

DEFINITION :

Il s'agit de l'académie :

- du dernier établissement de préparation du baccalauréat pour les étudiants qui étaient scolarisés à ce moment.
- du centre d'examen pour les étudiants non scolarisés au moment du baccalauréat.

COMMENTAIRES :

- Les étudiants ayant obtenu leur baccalauréat à l'étranger sont regroupés dans la modalité '00', **il convient de rester vigilant car les effectifs relatifs à cette modalité semblent excessifs (il se peut que certains établissements aient regroupé sous ce code d'autres informations).**
- Les étudiants non titulaires du baccalauréat sont comptabilisés dans la modalité '99'.
- Les non-réponses sont regroupées dans la modalité '99'.

NOMENCLATURE :

Pour les formats SAS, il est possible de faire référence à la table associée : **ACADEMIE**.

structure :

<i>variable</i>	<i>format</i>	<i>format SAS</i>
ACADEMIE	char(2)	
LIBELLE	char(10)	\$ACABAC
LIB_LONG	char(40)	\$ACALG

contenu :

ACADEMIE	LIBELLE				
00	ETRANGER	12	NANCY-METZ	25	VERSAILLES
01	PARIS	13	POITIERS	27	CORSE
02	AIX-MARSEILLE	14	RENNES	28	REUNION
03	BESANCON	15	STRASBOURG	31	MARTINIQUE
04	BORDEAUX	16	TOULOUSE	32	GUADELOUPE
05	CAEN	17	NANTES	33	GUYANE
06	CLERMONT-FERRAND	18	ORLEANS-TOURS	40	NOUVELLE CALEDONIE
07	DIJON	19	REIMS	41	POLYNESIE FRANCAISE
08	GRENOBLE	20	AMIENS	42	WALLIS ET FUTUNA
09	LILLE	21	ROUEN	43	MAYOTTE
10	LYON	22	LIMOGES	44	ST PIERRE ET MIQUELON
11	MONTPELLIER	23	NICE	99	INDÉTERMINÉ OU SANS
		24	CRETEIL		OBJET

ACAETA

FORMAT :

Variable caractère de longueur 2.

DEFINITION :

Il s'agit de l'académie d'appartenance de l'établissement.

COMMENTAIRES :

Cette variable est calculée directement à partir du code de l'établissement.

NOMENCLATURE :

Pour les formats SAS, il est possible de faire référence à la table associée : **ACADEMIE**.

structure :

<i>variable</i>	<i>format</i>	<i>format SAS</i>
ACADEMIE	char(2)	
LIBELLE	char(10)	\$ACABAC
LIB_LONG	char(40)	\$ACALG

contenu :

ACADEMIE	LIBELLE	ACADEMIE	LIBELLE
01	PARIS	17	NANTES
02	AIX-MARSEILLE	18	ORLEANS-TOURS
03	BESANCON	19	REIMS
04	BORDEAUX	20	AMIENS
05	CAEN	21	ROUEN
06	CLERMONT-FERRAND	22	LIMOGES
07	DIJON	23	NICE
08	GRENOBLE	24	CRETEIL
09	LILLE	25	VERSAILLES
10	LYON	27	CORSE
11	MONTPELLIER	28	REUNION
12	NANCY-METZ	31	MARTINIQUE
13	POITIERS	32	GUADELOUPE
14	RENNES	33	GUYANE
15	STRASBOURG	40	NOUVELLE CALEDONIE
16	TOULOUSE	41	POLYNESIE FRANCAISE

ACARESPA

FORMAT :

Variable caractère sur 2 positions.

DEFINITION :

Il s'agit de l'académie de résidence des parents de l'étudiant.

COMMENTAIRES :

- Les étudiants dont les parents résident à l'étranger sont codés avec la modalité '00'.
- Les non-réponses sont codées avec la modalité '99'.

NOMENCLATURE :

Pour les formats, il est possible de faire référence à la table associée : **ACADEMIE**

structure :

<i>variable</i>	<i>format</i>	<i>format SAS</i>
ACADEMIE	char(2)	
LIBELLE	char(10)	\$ACABAC
LIB_LONG	char(40)	\$ACALG

contenu :

ACADEMIE	LIBELLE	ACADEMIE	LIBELLE
00	ETRANGER	19	REIMS
01	PARIS	20	AMIENS
02	AIX-MARSEILLE	21	ROUEN
03	BESANCON	22	LIMOGES
04	BORDEAUX	23	NICE
05	CAEN	24	CRETEIL
06	CLERMONT-FERRAND	25	VERSAILLES
07	DIJON	27	CORSE
08	GRENOBLE	28	REUNION
09	LILLE	31	MARTINIQUE
10	LYON	32	GUADELOUPE
11	MONTPELLIER	33	GUYANE
12	NANCY-METZ	40	NOUVELLE CALEDONIE
13	POITIERS	41	POLYNESIE FRANCAISE
14	RENNES	42	WALLIS ET FUTUNA
15	STRASBOURG	43	MAYOTTE
16	TOULOUSE	44	ST PIERRE ET MIQUELON
17	NANTES	99	INDÉTERMINÉ OU SANS
18	ORLEANS-TOURS		OBJET

AGE

FORMAT :

Variable caractère de longueur 2.

DEFINITION :

Cette variable est calculée à partir de l'année de naissance. Il s'agit de l'âge révolu au 31 décembre de l'année de campagne. Par exemple pour le fichier relatif à l'année 2006-2007, un étudiant né en 1985 a pour âge : $2006 - 1985 = 21$ ans.

COMMENTAIRES :

La procédure de contrôle redresse la variable pour les étudiants dont l'âge déclaré serait inférieur à 14 ans ou supérieur à 99 ans. L'âge redressé est calculé en fonction de la série de baccalauréat obtenue par l'étudiant et en fonction de l'année d'obtention du baccalauréat.

NOMENCLATURE :

Les différentes valeurs possibles s'échelonnent entre 14 ans et 99 ans.

ANBAC

FORMAT :

Variable numérique de longueur 4.

DEFINITION :

Il s'agit de l'année d'obtention du baccalauréat. Un baccalauréat obtenu pendant l'année scolaire $n,n+1$ doit être référencé à l'aide de l'année civile $n+1$. Par exemple pour un étudiant ayant obtenu son baccalauréat lors de la session de juin 2006 (année scolaire 2005-2006), l'année d'obtention du baccalauréat vaut '2006'.

COMMENTAIRES :

Pour les étudiants non titulaires d'un baccalauréat et possédant une équivalence, la variable reste à blanc.

La procédure de contrôle redresse les individus dont l'écart entre l'année d'obtention du baccalauréat et l'année de naissance serait inférieur à 14 ans.

NOMENCLATURE :

Les différentes valeurs possibles s'échelonnent entre l'année 1919 et l'année 2006.

ANINSC

FORMAT :

Variable numérique de longueur 4.

DEFINITION :

Il s'agit de l'année de première inscription dans le système universitaire français (par système universitaire français, on entend l'ensemble des établissements recensés dans SISE). Pour l'année universitaire $n,n+1$ il faut renseigner l'année civile n . Par exemple pour un étudiant s'inscrivant pour la première fois dans le système universitaire français l'année universitaire 2006-2007, l'année de première inscription vaut '2006'.

COMMENTAIRES :

Les quelques non-réponses ont toutes été redressées. Pour les bacheliers, la valeur redressée prend dans la majeure partie des cas la valeur de l'année d'obtention du bac. Pour les non-bacheliers, la valeur redressée tient compte de l'année de naissance de l'étudiant.

L'année de première inscription à l'université est obligatoirement supérieure ou égale à l'année d'obtention du baccalauréat.

NOMENCLATURE :

Les différentes valeurs possibles s'échelonnent entre l'année 1919 et l'année 2006.

ANNAIS

FORMAT :

Variable numérique de longueur 4.

DEFINITION :

Il s'agit de l'année de naissance de l'étudiant.

COMMENTAIRES :

La procédure de contrôle redresse la variable pour les étudiants dont l'âge déclaré serait inférieur à 16 ans ou supérieur à 99 ans au cours de l'année de campagne. L'année de naissance redressée est alors calculée en fonction de la série de baccalauréat obtenue par l'étudiant et en fonction de l'année d'obtention du baccalauréat.

NOMENCLATURE :

Les différentes valeurs possibles s'échelonnent entre l'année 1905 et l'année 1990.

BAC

FORMAT :

Variable caractère de longueur 4.

DEFINITION :

Il s'agit de la série du baccalauréat ou de l'équivalence du baccalauréat obtenue par l'étudiant.

COMMENTAIRES :

Certains redressements de série de bac ont été nécessaires de telle sorte que la série du baccalauréat soit cohérente avec l'année d'obtention du baccalauréat. Par exemple, pour une série de baccalauréat 'C' déclarée avec une année d'obtention à 1995, la série de baccalauréat est redressée en 'S' (scientifique).

Lorsque la série de baccalauréat et l'année d'obtention sont non renseignées, la variable est redressée à partir d'une équivalence ('titre étranger' pour les étudiants étrangers et 'autres cas de non bacheliers' pour les autres).

NOMENCLATURE :

Pour les formats SAS, il est possible de faire référence à la table associée : **BAC**

La nomenclature détaille à la fois les bacs des sessions antérieures à 1995 et celles de 1995.

structure :

<i>variable</i>	<i>format</i>	<i>format SAS</i>
BAC	CHAR(4)	
LIBELLE	CHAR(10)	\$BAC
LIB_LONG	CHAR(40)	\$BACLG

contenu :

BAC LIBELLE

a) Bacs généraux (avant session 1995)

A A - PHILOSOPHIE-LETTRES (OU PHILO, session antérieure à 1994)
 B B - ECONOMIQUE ET SOCIAL (OU TECHNIQUE ET ECONOMIE, session antérieure à 1994)
 A1 A1 - LETTRES-SCIENCES
 A2 A2 - LETTRES-LANGUES
 A3 A3 - LETTRES-ARTS PLASTIQUES
 C C - MATHEMATIQUES ET SCIENCES PHYSIQUES (MATH ELEMENTAIRES, session antérieure à 1994)
 D D - MATHEMATIQUES ET SCIENCES DE LA NATURE (SC. EXPERIMENTALES, session antérieure à 1994)
 DP D' - SCIENCES AGRONOMIQUES-TECHNIQUES
 E E - MATHEMATIQUES ET TECHNIQUES
 0001 BAC INTERNATIONAL

b) Bacs technologiques (avant session 1995)

F1 F1 - CONSTRUCTION MECANIQUE
 F2 F2 - ELECTRONIQUE
 F3 F3 - ELECTROTECHNIQUE
 F4 F4 - GENIE CIVIL
 F5 F5 - PHYSIQUE
 F6 F6 - CHIMIE
 F7 F7 - BIOLOGIE OPTION BIOCHIMIE
 F7P F7P - BIOLOGIE OPTION BIOLOGIE
 F8 F8 - SCIENCES MEDICO-SOCIALES
 F9 F9 - EQUIPEMENT TECHNIQUE - BATIMENT
 F10 F10 - MICROTECHNIQUE (session antérieure à 1994)
 F10A F10A - MICROTECHNIQUE OPTION APPAREILLAGE
 F10B F10B - MICROTECHNIQUE OPTION OPTIQUE
 F11 F11 - MUSIQUE
 F11P F11P - DANSE
 F12 F12 - ARTS APPLIQUES
 F F - SPECIALITE NON PRECISEE
 G1 G1 - TECHNIQUES ADMINISTRATIVES
 G2 G2 - TECHNIQUES QUANTITATIVES DE GESTION
 G3 G3 - TECHNIQUES COMMERCIALES
 G G - SPECIALITE NON PRECISEE
 H H - TECHNIQUES INFORMATIQUES
 HOT HOTELLERIE

c) Bacs professionnels

0021 BACS PROFESSIONNELS INDUSTRIELS
 0022 BACS PROFESSIONNELS TERTIAIRES
 0023 BACS PROFESSIONNELS AGRICOLES

d) Nouvelles séries du baccalauréat (à partir de la session 1995)

S SCIENTIFIQUE
 L LITTERAIRE
 ES ECONOMIQUE ET SOCIALE
 STI SCIENCES ET TECHNIQUES INDUSTRIELLES
 STT SCIENCES ET TECHNOLOGIES TERTIAIRES

STL SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE LABORATOIRE
SMS SCIENCES MEDICO-SOCIALES
STPA SCIENCES ET TECHNOLOGIE DU PRODUIT AGRO-ALIMENTAIRE
STAE SCIENCES ET TECHNOLOGIE DE L'AGRONOMIE ET DE L'ENVIRONNEMENT
F11 F11 - MUSIQUE
F11P F11P - DANSE
F12 F12 - ARTS APPLIQUES
HOT HOTELLERIE
0001 BAC INTERNATIONAL

e) Autres que bacs

0030 CAPACITE EN DROIT
0031 TITRE ETRANGER ADMIS NATIONALEMENT EN EQUIVALENCE
0032 TITRE FRANCAIS ADMIS NATIONALEMENT EN DISPENSE
0033 ESEU A ou D.A.E.U. A
0034 ESEU B ou D.A.E.U. B
0035 PROMOTION SOCIALE
0036 VALIDATION D'ETUDES, D'EXPERIENCES PROFESSIONNELLES, D'ACQUIS PERSONNELS
0037 AUTRE CAS DE NON BACHELIERS

BAC_RGRP

FORMAT :

Variable caractère de longueur 1.

DEFINITION :

Il s'agit de la série du baccalauréat ou de l'équivalence du baccalauréat obtenue par l'étudiant et regroupées en 7 modalités.

COMMENTAIRES :

Les étudiants non-bacheliers sont regroupés dans la modalité '7'.

NOMENCLATURE :

Pour les formats SAS, il est possible de faire référence à la table associée : **BAC_RGRP**

structure :

<i>VARIABLE</i>	<i>FORMAT</i>	<i>FORMAT SAS</i>
BAC_RGRP	CHAR(1)	
LIBELLE	CHAR(10)	\$LBACRG
LIB_LONG	CHAR(40)	\$LBACRLG

contenu :

La troisième colonne n'est pas dans la table : elle est donnée à titre indicatif (tableau de correspondance baccalauréat détaillé (BAC) - baccalauréat regroupé)

BAC_RGRP	LIBELLE	BAC détaillé
1	LITTERAIRE	A, A1, A2, A3, L, 0001
2	ECONOMIQUE	B, ES
3	SCIENTIFIQUE	C, D, DP, E, S
4	TECHNO STT	G, G1, G2, G3, H, STT
5	AUTRES TECHNO	F, F1, F10, F10A, F10B, F11, F11P, F12, F2, F3, F4, F5, F6, F7, F7P, F8, F9, HOT, STI, STL, SMS, STPA, STAE
6	PROFESSIONNEL	0021, 0022, 0023
7	DISPENSE	0030, 0031, 0032, 0033, 0034, 0035, 0036, 0037

COMPOS ET COMPOSR

FORMAT :

Variable caractère de longueur 8.

DEFINITION :

Il s'agit de l'**unité de rattachement pédagogique et géographique** de l'étudiant. Par exemple, un étudiant peut être inscrit à un DEUG Sciences - Sciences de la Terre dont la responsabilité pédagogique appartient à l'UFR Sciences et Techniques situé à Besançon. Un autre sera inscrit pour ce même diplôme dans l'antenne de cette UFR située à Montbéliard. La variable COMPOS correspond à la composante du fichier des inscriptions et la variable COMPOSR à celle du fichier des résultats.

COMMENTAIRES :

La composante d'inscription d'un étudiant est repérée par :

- son numéro d'identification (numéro BCE)
- son appartenance à une commune.

Attention, certaines informations de la BCE ne sont pas toujours mises à jour, il peut donc subsister quelques erreurs dans la table associée transmise.

A partir de l'année scolaire 2000-2001, l'utilisation de cette variable est fiable. En effet, à la suite d'un important travail en collaboration avec les universités, les composantes les plus fines (antennes délocalisées) ont été recensées de manière exhaustive par rapport aux informations contenues dans la BCE.

NOMENCLATURE :

Pour les formats SAS, il est possible d'utiliser la table associée : **COMPOS**.

structure :

Variable	Format	Description
NIVEAU	CHAR(1)	Niveau de composante
COMPOS	CHAR(8)	Code composante
RATTACH	CHAR(8)	Si niveau=2 : Code composante de rattachement Si niveau=1 : Même code que le code composante Si niveau=0 : Même code que le code composante et le code ETABLI
ETABLI	CHAR(8)	Code de l'établissement de rattachement
LIBELLE	CHAR(30)	Libelle de la composante
COMPLIB	CHAR(30)	Complément de libellé de la composante
SIGLE	CHAR(14)	Sigle de la composante

COMMUNE	CHAR(5)	Code commune INSEE d'implantation de la composante
LIBCOM	CHAR(26)	Libellé de commune d'implantation de la composante
TYPCOMP	CHAR(3)	Type de composante (voir page suivante)
LTYPCT	CHAR(15)	Libellé court du type de composante
LTYPLG	CHAR(40)	Libellé long du type de composante
TYPE	CHAR(4)	Type de composante utilisé les autres années
NATURE	CHAR(3)	Nature
LNATURE	CHAR(40)	Libellé du code nature
NATURE_S	CHAR(3)	Nature SISE
CATJUR	CHAR(3)	Catégorie juridique
LCATJUR	CHAR(40)	Libellé catégorie juridique

contenu :

NIVEAU

0	Etablissement	COMPOS = RATTACH = ETABLI
1	Composante	COMPOS = RATTACH ≠ ETABLI
2	Sous-composante	COMPOS ≠ RATTACH ≠ ETABLI

Dans le système d'information SISE, les inscriptions peuvent être rattachées à des unités situées à différents niveaux de la structure des établissements universitaires. Une inscription peut être prise :

- dans une unité de niveau 0 correspondant à un établissement (université, IUFM, écoles d'ingénieurs autonomes).
- dans une unité de niveau 1 correspondant à :
 - une composante juridique (UFR, IUT, ...)
 - une composante pédagogique (IUP)
 - une antenne géographique (antenne délocalisée d'IUFM, ...)
- dans une unité de niveau 2, sous-composante qui correspond à:
 - une antenne géographique (antenne d'UFR ou d'IUT)
 - une filière pédagogique (IUP)

NATURE ET NATURE_S

Le code NATURE SISE est identique au code NATURE sauf pour les antennes auxquelles on affecte le code NATURE de la structure de rattachement.

Les modalités possibles de ces variables sont :

- 445 ECOLE DE COMMERCE GESTION ADMINIST.VENTE
- 480 AUTRE FORMATION TECHN.PROF INDUSTRIELLE
- 502 AUTRE ETAB PUBLIC UNIV. SS ENSEIGNEMENT
- 505 AUTRE ETAB.PUBLIC ENSEIGNT UNIVERSITAIRE
- 507 ANTENNE AUTRE ETAB ENSEIGT UNIVERSITAIRE
- 516 SERV INTERETAB DOCUMENTATION
- 517 SERV INTERETAB MEDECINE PREVENTIVE
- 518 SERV INTERETAB FORMATION CONTINUE
- 519 SERV INTERETAB ACT PHYSIQUE SPORT
- 523 UNIVERSITE
- 524 INSTITUT NATIONAL POLYTECHNIQUE
- 525 SERV.COMMUN INFORMATION ET ORIENTATION
- 526 SERVICE COMMUN DE DOCUMENTATION
- 527 SERV COMMUN DE MEDECINE PREVENTIVE
- 528 SERVICE COMMUN DE FORMATION CONTINUE
- 529 SERV.COM.ACTIVITES PHYSIQUE ET SPORTIVE
- 530 ANTENNE DELOCALISEE UFR OU AUT COMPOSANT
- 531 SERVICE COMMUN ACCUEIL ETRANGERS
- 532 SERVICE COMMUN FORMATION FORMATEURS
- 533 SERVICE GENERAL
- 534 SERV INTERETAB ACCUEIL ETRANGERS
- 536 ANTENNE DELOCALISEE SERVICE COMMUN
- 537 UFR DE MEDECINE ET D ODONTOLOGIE
- 539 AUTRE UNITE DE FORMATION ET DE RECHERCHE
- 540 AUTRE COMPOSANTE ENSEIGNT D'UNIVERSITE
- 541 INSTITUT UNIVERSITAIRE PROFESSIONNALISE
- 542 INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE
- 543 ANTENNE D IUT
- 544 INSTITUT ADMIN.ENTREPRISES, EC.GESTION
- 545 INSTITUT DU TRAVAIL
- 546 INSTITUT PREPARATION ADMINISTRATION GEN.
- 547 OBSERVATOIRE (SCIENCES DE L UNIVERS)
- 553 ECOLE D INGENIEURS PUBLIQUE DU MESR
- 554 INSTITUT D ETUDES POLITIQUES
- 555 CENTRE FORMATION CARRIERES BIBLIOTHEQUES
- 556 UNITE REGION.FORM.INFO.SCIENT.ET TECHN.
- 557 INSTITUT DE RECHERCHE ENSEIGNEMENT MATH
- 558 INSTITUT UNIVERS. FORMATION DES MAITRES
- 559 ANTENNE D IUFM
- 580 AUTRE ECOLE D INGENIEURS (HORS MESR)

CATJUR

Les modalités possibles de cette variable sont :

210	ETAB PUBLIC A CARACTERE ADMINISTRATIF
220	ET. PU.ADMINISTRATIF RATT A EPSCP
240	ETABLISSEMENT PUBLIC STATUT PARTICULIER
251	EPSCP GRAND ETABLISSEMENT
252	EPSCP ECOLE EXTERNE AUX UNIVERSITES
253	AUTRE EPSCP
255	UFR ART 32 LOI 84-52
256	ECOLE INTERNE UNIVERSITE ART33 LOI 84-52
257	SERVICE COMMUN ART 25 LOI 84-52
258	CTR DEPART LAB ART 25 LOI 84-52
259	STRUCTURES INTERNES CNAM ENSAM
500	SANS PERSONNALITE JURIDIQUE
999	SANS OBJET

TYPCOMP

Le **type de composante** sise est créée à partir d'une combinaison entre le **niveau**, la **nature SISE** et la **catégorie juridique**.

Les modalités possibles de cette variable sont :

TYPCOMP	LTYPLG	LTYPCT	TYPE
001	UNIVERSITE	UNIV	ETAB
002	INP	INP	ETAB
003	IEP	IEP	ETAB
004	INGENIEUR	ING	ETAB
005	IUFM	IUFM	ETAB
006	OBSERVATOIRE	OBS	ETAB
007	AUTRES ETABLISSEMENTS	AUTR ETAB	ETAB
101	UFR	UFR	UFR
102	IUT	IUT	IUT
103	IUP	IUP	IUP
104	IAE COMPOSANTE UNIV	IAEC	IAE
105	IAE RATTACHE	IAER	IAE
106	IEP COMPOSANTE UNIV	IEPI	IEPC
107	IEP RATTACHE	IEPR	IEPR
108	INGENIEUR COMPOSANTE UNIV	INGC	INGI

109	INGENIEUR RATTACHE	INGR	INGR
110	ECOLE ING OU COMMERCE CONVENTION	ECOLE CONV	INGC
111	INSTITUT TRAVAIL	INST TRAVAIL	AUTR
112	IPAG	IPAG	IPAG
113	IREM	IREM	IREM
114	OBSERVATOIRE COMPOSANTE UNIV	OBSC	AUTR
115	SERVICES COMMUNS OU GENERAUX	SERV	SERV
116	CTRE FORM CARRIERE BIBLIOTHEQUE	CFCB	AUTR
117	UNITE REG FORM INFO SC TECHN	URFIST	AUTR
118	AUTRES COMPOSANTES UNIV	AUTR COMP	AUTR
119	IUFM ANTENNE	IUFM (ANT)	IUFM
120	AUTRES ETABLISSEMENTS ANTENNE	AUTR ETAB (ANT)	AUTR
201	UFR ANTENNE	UFR (ANT)	PUFR
202	IUT ANTENNE	IUT (ANT)	PIUT
203	IUP ANTENNE	IUP (ANT)	IUP
204	SERVICES COMMUNS OU GENERAUX ANTENNE	SERV (ANT)	SERV
205	IREM ANTENNE	IREM (ANT)	IREM
206	AUTRES COMPOSANTES UNIV ANTENNE	AUTR COMP (ANT)	AUTR

Le code TYPCOMP sur 3 caractères, se décompose ainsi:

1^{er} caractère: code NIVEAU

2^{ème} et 3^{ème} caractères : ordre séquentiel

Le code type permet de se ramener à la nomenclature moins détaillée utilisée avant 1998-1999.

Pour recenser les formations IUP, il est recommandé d'utiliser plutôt la variable TYP_DIPL (modalités CJ, EJ, CI, FF, CK, DJ) ou la variable NATURE (modalité P). En effet, quelques formations de type IUP peuvent encore être recensées dans des composantes non IUP.

Pour recenser les formations IUT, il est recommandé d'utiliser la variable GROUPE (modalités 7 et 8).

CURPAR

FORMAT :

Variable caractère de longueur 2.

DEFINITION :

Cursus parallèle. Il s'agit de la filière dans un établissement d'enseignement supérieur n'appartenant pas au champ de SISE, dans laquelle une autre inscription est prise pour l'année en cours (enseignement universitaire privé, enseignement non universitaire et IUFM, en particulier, n'appartiennent pas au champ SISE). S'il y a présence de plusieurs cursus parallèles, on ne retient que celui donnant lieu au niveau de formation le plus élevé.

COMMENTAIRES :

Les non-réponses sont codées à l'aide de la modalité '99'.

NOMENCLATURE :

Pour les formats SAS, il est possible de faire référence à la table associée : **CURPAR**.

structure :

<i>variable</i>	<i>format</i>	<i>format SAS</i>
CURPAR	CHAR(2)	
LIBELLE	CHAR(10)	\$CURPAR
LIB_LONG	CHAR(40)	\$CURPALG

contenu :

CURPAR	LIBELLE
00	SANS OBJET
01	STS
02	CPGE OU PREPARATION INTEGREE
03	ECOLE DE COMMERCE, GESTION, COMPTABILITE (HORS PREPA)
04	ECOLE D'INGENIEURS
05	ETABLISSEMENT PRIVE D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
06	ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ARTISTIQUE OU CULTUREL
07	ETABLISSEMENT DE FORMATIONS PARAMEDICALES
08	ETABLISSEMENT PREPARANT AUX FONCTIONS SOCIALES
09	ETABLISSEMENT PREPARANT AUX CARRIERES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES
10	ETABLISSEMENT ETRANGER D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
11	ECOLE NORMALE SUPERIEURE
12	EHESS : ECOLE DES HAUTES ETUDES EN SCIENCES SOCIALES
13	ECOLE D'ARCHITECTURE
14	IUFM
15	AUTRE ECOLE OU CURSUS
16	UNIVERSITE
17	CNED POUR LES PREPARATIONS AUX CONCOURS DE L'ENSEIGNEMENT

CURSUS_LMD ET CURSUS_LMDR

FORMAT :

Variable caractère sur 1 position.

DEFINITION :

Il s'agit du cursus d'appartenance de l'étudiant relativement à un diplôme. Un étudiant inscrit dans deux diplômes (une licence LMD et un master par exemple) peut par conséquent appartenir tantôt au cursus licence, tantôt au cursus master selon que l'on s'intéresse à la licence ou au master. Si l'on travaille au niveau de l'inscription principale, il n'y a plus d'ambiguïté, puisqu'elle est unique.

COMMENTAIRES :

Toutes les formations (LMD ou pas) se voit attribuer un cursus ceci permettant de faire des évolutions d'effectifs. Les correspondances des formations non LMD dans un Cursus_LMD respectent les règles établies par la Direction de l'enseignement supérieur. Cursus_LMDR correspond au cursus du diplôme obtenu (DIPLOMR).

NOMENCLATURE :contenu :

CURSUS_LMD	LIBELLE
L	CURSUS LICENCE
M	CURSUS MASTER
D	CURSUS DOCTORAT

CYCLE ET CYCLER

FORMAT :

Variable caractère sur 1 position.

DEFINITION :

Il s'agit du cycle d'appartenance de l'étudiant relativement à un diplôme. Un étudiant inscrit dans deux diplômes (par exemple un DEUG et une Licence) peut par conséquent appartenir tantôt au premier cycle, tantôt au deuxième cycle selon que l'on s'intéresse au DEUG ou à la licence. Si l'on travaille au niveau de l'inscription principale, il n'y a plus d'ambiguïté, puisqu'elle est unique. **CYCLE** correspond au code diplôme du fichier des inscriptions (DIPLOM), **CYCLER** correspond au cycle du code diplôme du fichier des résultats (DIPLOMR).

COMMENTAIRES :

Cette variable est déterminée directement à partir du type de diplôme préparé.

Le cycle '0' correspond aux capacités en droit, aux diplômes d'accès aux études universitaires et à certains diplômes d'université.

NOMENCLATURE :

Pour les formats SAS, il est possible de faire référence à la table associée : **CYCLE**.

structure :

<i>variable</i>	<i>format</i>	<i>format SAS</i>
CYCLE	CHAR(1)	
LIBELLE	CHAR(10)	\$LCYCLE
LIB_LONG	CHAR(40)	\$LCYCLLG

contenu :

CYCLE	LIBELLE
0	CYCLE 0
1	PREMIER CYCLE
2	DEUXIEME CYCLE
3	TROISIEME CYCLE

DEGETU

FORMAT :

Variable caractère de longueur 1.

DEFINITION :

Il s'agit du niveau atteint par l'étudiant pour l'année en cours, **ce niveau étant mesuré en années d'études à partir du baccalauréat**. Le degré d'études se rapporte à une inscription donnée dans un diplôme donné.

COMMENTAIRES :

Le degré d'études '0' correspond à la première année des capacités en droit et des diplômes d'université de cycle 0, et aux diplômes d'accès aux études universitaires. Les deuxièmes années des capacités en droit et des diplômes d'université de cycle 0 sont répertoriées avec un degré d'études à '1'.

Les niveaux sont regroupés à partir de la 6ème année après le baccalauréat sous le code 'bac +6 et plus'.

Un étudiant possède autant de degrés d'études que d'inscriptions, mais il n'en existe qu'un seul correspondant à l'inscription principale.

La variable NIVEAU étant mal renseignée pour les étudiants préparant un DEUG, il est très difficile de comparer les effectifs en première année aux effectifs en seconde année. En effet la notion de niveau n'existe pas dans le cas des DEUG modulaires et est difficile à apprécier lorsqu'il y a un passage conditionnel de 1^{ère} en 2^{ème} année.

NOMENCLATURE :

Pour les formats SAS, il est possible de faire référence à la table associée : **NIVFORM**.

structure :

<i>variable</i>	<i>format</i>	<i>format SAS</i>
NIVFORM	CHAR(1)	
LIBELLE	CHAR(10)	\$DEGETU
LIB_LONG	CHAR(40)	\$DEGETLG

contenu :

NIVFORM	LIB_LONG
0	INFÉRIEUR OU ÉGAL AU BACCALAUREAT
1	BAC + 1
2	BAC + 2
3	BAC + 3
4	BAC + 4
5	BAC + 5
6	BAC + 6 ET PLUS

DEPETA

FORMAT :

Variable caractère de longueur 3.

DEFINITION :

Il s'agit du département d'appartenance de l'établissement.

COMMENTAIRES :

Cette variable est calculée directement à partir du code de l'établissement.

Le code département associé à l'université de **Corse est '720'**.

NOMENCLATURE :

Pour les formats SAS, il est possible de faire référence à la table associée : **DEPART**. On peut aussi utiliser les formats suivants (voir annexe) : \$DREGION et \$LREGION

structure :

VARIABLE	FORMAT	FORMAT SAS
DEPART	CHAR(3)	
LIB_CT	CHAR(10)	\$LDEPI
LIBELLE1	CHAR(40)	\$LDEPETA
DEPPRE	CHAR(2)	
ACADEMIE	CHAR(2)	\$ACAETA
DEPRESPA	CHAR(3)	\$DEPETA

Contenu :

DEPART	LIBELLE1				
		008	ARDENNES	017	CHARENTE-MARITIME
		009	ARIEGE	018	CHER
001	AIN	010	AUBE	019	CORREZE
002	AISNE	011	AUDE	620	CORSE-DU-SUD
003	ALLIER	012	AVEYRON	720	HAUTE-CORSE
004	ALPES-DE-HTE-PROVENCE	013	BOUCHES-DU-RHONE	021	COTE D'OR
005	HAUTES-ALPES	014	CALVADOS	022	COTES D'ARMOR
006	ALPES-MARITIMES	015	CANTAL	023	CREUSE
007	ARDECHE	016	CHARENTE	024	DORDOGNE

025	DOUBS	050	MANCHE	075	PARIS
026	DROME	051	MARNE	076	SEINE MARITIME
027	EURE	052	HAUTE-MARNE	077	SEINE-ET-MARNE
028	EURE-ET-LOIR	053	MAYENNE	078	YVELINES
029	FINISTERE	054	MEURTHE-ET-MOSELLE	079	DEUX-SEVRES
030	GARD	055	MEUSE	080	SOMME
031	HAUTE-GARONNE	056	MORBIHAN	081	TARN
032	GERS	057	MOSELLE	082	TARN-ET-GARONNE
033	GIRONDE	058	NIEVRE	083	VAR
034	HERAULT	059	NORD	084	VAUCLUSE
		060	OISE	085	VENDEE
		061	ORNE	086	VIENCE
	DEPART LIBELLE1	062	PAS-DE-CALAIS	087	HAUTE-VIENNE
035	ILLE-ET-VILAINE	063	PUY-DE-DOME	088	VOSGES
036	INDRE	064	PYRENEES-ATLANTIQUES	089	YONNE
037	INDRE-ET-LOIRE	065	HAUTES-PYRENEES	090	TERRITOIRE DE BELFORT
038	ISERE	066	PYRENEES-ORIENTALES	091	ESSONNE
039	JURA	067	BAS-RHIN	092	HAUTS-DE-SEINE
040	LANDES	068	HAUT-RHIN	093	SEINE-SAINT-DENIS
041	LOIR-ET-CHER			094	VAL-DE-MARNE
042	LOIRE			095	VAL-D'OISE
043	HAUTE-LOIRE	DEPART LIBELLE1		971	GUADELOUPE
044	LOIRE-ATLANTIQUE	069	RHONE	972	MARTINIQUE
045	LOIRET	070	HAUTE-SAONE	973	GUYANE
046	LOT	071	SAONE-ET-LOIRE	974	REUNION
047	LOT-ET-GARONNE	072	SARTHE	983	NOUVELLE CALEDONIE
048	LOZERE	073	SAVOIE	984	POLYNESIE FRANCAISE
049	MAINE-ET-LOIRE	074	HAUTE SAVOIE		

DIPDER

FORMAT :

Variable caractère de longueur 1.

DEFINITION :

Il s'agit du type du dernier diplôme obtenu antérieurement (l'année précédente ou auparavant) dans l'enseignement supérieur (y compris le baccalauréat).

COMMENTAIRES :

Les non-réponses sont codées en '9'.

NOMENCLATURE :

Pour les formats SAS, il est possible de faire référence à la table associée : **DIPDER**.

structure :

<i>variable</i>	<i>format</i>	<i>format SAS</i>
DIPDER	CHAR(1)	
LIBELLE	CHAR(41)	\$DIPDER(LIBELLE LONG)

contenu :

DIPDER	LIBELLE
A	Baccalauréat
B	BTS
C	DUT
D	Attestation délivrée à la suite d'un cursus en CPGE
E	Diplôme d'ingénieur (universitaire ou non)
F	Diplôme universitaire d'entrée en 1er cycle ²
I	DEUG ³
K	Attestation de fin de première année de médecine, de pharmacie et d'odontologie
L	Diplôme du secteur paramédical et social ⁴
M	Autre diplôme universitaire de 1er cycle hors DUT ⁵
N	Licence ⁶ et Licence LMD
Q	Maîtrise ⁷
R	Autre diplôme universitaire de 2ème cycle (hors diplôme d'ingénieur universitaire) ⁷

² Le DAEU, l'ESEU, la capacité en droit sont repérés dans cette modalité.

³ Y compris DEUG IUP et DEUP.

⁴ Par exemple diplôme d'éducateur, d'infirmier, d'orthophoniste...

⁵ Par exemple DEUST, diplôme d'université...

⁶ Y compris licence professionnelle, licence bi-disciplinaire, licence pluridisciplinaire et licence IUP.

⁷ Y compris maîtrise bi-disciplinaire, maîtrise IUP, MST, MSG et MIAGE.

⁷ Y compris les magistères.

DIPLOM ET DIPLOMR

FORMAT :

Variable caractère de longueur 7.

La variable DIPLOM est extraite du fichier des inscriptions. La variable DIPLOMR correspond au diplôme du fichier des résultats.

Si la DEPP a été amenée à redresser le résultat au diplôme d'un étudiant non remonté dans les résultats (NONAPPAR=C) alors la variable alors DIPLOMR=DIPLOM.

Le calcul du nombre de réussites ou d'échecs par diplôme doit être effectué par rapport à la variable DIPLOMR uniquement.

ATTENTION :DEPUIS 1999-2000, LA CODIFICATION DES DIPLOMES DE DOCTEUR D'ETAT EN MEDECINE, ODONTOLOGIE ET PHARMACIE EST MODIFIEE. (CF ANNEXE).

FORMAT :

Variable caractère de longueur 7.

DEFINITION :

Il existe deux grands types de diplômes : les diplômes codés nationalement et les diplômes codés par les établissements.

*** Les diplômes codés nationalement (codes débutant par 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8) :**

Ce sont pour la plupart des diplômes nationaux, et pour quelques-uns des diplômes d'établissement ou assimilés à des diplômes d'établissement (par exemple des préparations à divers concours nationaux...).

A chaque triplet (type de diplôme, premier intitulé, second intitulé) correspond un et un seul code diplôme. Le code de ces diplômes est national. Il est constitué de 7 caractères, le premier caractère étant semi-significatif (types de diplôme regroupés), les caractères suivants n'ayant pas de signification (numéro d'ordre).

Dans ce cadre, un diplôme est identifié par :

- un type de diplôme (DEUG, DEUST, licence, etc.) ;
- le ou les intitulés de ce diplôme (intitulés nationaux).

Les DEUG peuvent posséder un ou deux intitulés (premier intitulé : mention, deuxième intitulé : section). Exemple : DEUG (type diplôme) mention lettres et arts (intitulé 1) section lettres et civilisations étrangères (intitulé 2).

Les licences et maîtrises possèdent un ou deux intitulés (deuxième intitulé = mention). Exemple : licence (type diplôme) géographie (intitulé 1) mention documentation (intitulé 2).

Les DUT ont un ou deux intitulés (premier intitulé : spécialité, deuxième intitulé : option). Exemple : DUT (type diplôme) spécialité mesures physiques (intitulé 1) option techniques instrumentales (intitulé 2).

Enfin, la plupart des autres diplômes ont un seul intitulé.

*** Les diplômes codés par les établissements (codes débutant par 9) :**

Ces diplômes ne sont pas codés individuellement mais sont classés dans un type générique (1^{er} caractère) et au niveau le plus fin, dans un secteur disciplinaire SISE (6 et 7^{èmes} caractères). Leurs intitulés ne sont pas gérés nationalement.

Nouvelle codification de ces diplômes :

1^{er} caractère : le chiffre 9

2^{ème} et 3^{ème} caractères: type de diplôme

- 01 Diplômes d'université
- 02 Certificats d'écoles
- 03 Habilitations à diriger des recherches (HDR)
- 04 DU de type doctorat (pour les instituts catholiques)
- 05 Diplômes internationaux (ERASMUS...)
- 06 Diplômes post-DUT (IUT)
- 07 Mastères spécialisés
- 08 Masters of
- 09 Autres diplômes

4^{ème} caractère : niveau de formation initial **MINIMAL** (en nombre d'années après le BAC),
DEFINITION :

Il s'agit du niveau de formation initial en nombre minimum d'années après le baccalauréat requis pour s'inscrire dans le diplôme.

0	inférieur ou égal au BAC
1	BAC+1
2	BAC+2
3	BAC+3
4	BAC+4
5	BAC+5
6	BAC+6 et PLUS

5^{ème} caractère : niveau de formation terminal (en nombre d'années après le BAC)

DEFINITION : Il s'agit du niveau de formation terminal, en nombre d'années après le baccalauréat, du diplôme préparé par l'étudiant.

0	inférieur ou égal au BAC
1	BAC+1
2	BAC+2
3	BAC+3
4	BAC+4
5	BAC+5
6	BAC+6 et PLUS

6^{ème} - 7^{ème} caractères (*inchangé*): secteur disciplinaire du diplôme (voir ci-après)

Exemples :

1^{er} cas : étudiant n'ayant **pas de baccalauréat** qui veut suivre un diplôme d'une durée minimale de 2 ans, ce diplôme le conduisant à un niveau BAC+1 :

niveau initial de formation =0 et niveau de formation terminal=1

2^e cas : un diplôme recrutant niveau **BAC** et d'une durée minimale de 1 an :

niveau de formation initial = 0 et niveau de formation terminal = 1

3^e cas : un diplôme recrutant après 2 ans de classes préparatoires (**BAC +2**) et d'une durée minimale de 3 ans :

niveau de formation initial =2 (bac+2) et niveau de formation terminal= 5 (bac+5)

4^e cas : diplôme se faisant après un Master LMD d'une durée minimale de 2 ans :

niveau initial minimal de formation = 5 (BAC+5) et niveau terminal =6 (Bac+6 et plus)

COMMENTAIRES :

Avant chaque remontée d'information, la DEPP adresse aux établissements les diplômes pour lesquels ils sont habilités. Il arrive cependant que l'université utilise un code diplôme voisin de celui pour lequel elle est habilitée. L'utilisation des codes diplôme demeure néanmoins très fiable, les corrections étant systématiques sur cette variable.

Le diplôme se réfère à l'inscription, un étudiant peut donc être associé à plusieurs diplômes.

Cette année les informations remontées à la DEPP ont été validées par les universités.

NOMENCLATURE :

Pour les formats SAS de l'ensemble des diplômes, y compris **des diplômes d'université**, il est possible de faire référence à la table associée : **DIPLOM**.

structure :

Variable	format	Format SAS	Description
DIPLOM	CHAR(7)		Code diplôme
TYP_DIPL	CHAR(2)	\$TYPDIPL	Type diplôme
LTYPDIP	CHAR(10)		
LIBELLE1	CHAR(200)	\$DIPLOM	Intitulé 1 du diplôme
LIBELLE2	CHAR(100)	\$DIPINT	Intitulé 2 du diplôme
LIBELLE	CHAR(200)	\$DIPT2A	Intitulé complet du diplôme type + libellé 1 + libellé 2. Tronqué à 200 caractères.

contenu :

Le tableau ci-dessous présente un extrait de la table.

DIPLOM	TYP_DIPL	INTITULE1	INTITULE2
1000404	CJ	GENIE DES SYSTEMES INDUSTRIELS	SCIENCES DE L'INDUSTRIE
1000409	CJ	INGENIERIE DU MANAGEMENT	MANAGEMENT DES SERVICES DE SANTE
1000418	CD	METIERS DU LIVRE	
1000419	CD	MICROBIOLOGIE, HYGIENE ET QUALITE	
1000423	CA	LETTRES ET LANGUES	LANGUES ET CULTURES REGIONALES
2001748	DA	LETTRES, ARTS ET SCIENCES HUMAINES	
2001697	EC	SCIENCES ECONOMIQUES	ECONOMIE GENERALE
3001130	FD	RESSOURCES HUMAINES ET STRATEGIES D'ENTREPRISE	
3001142	FD	TRAITEMENT DE L'INFORMATION MEDICALE ET HOSPITALIERE	
4001128	FC	TRANSDISCIPLINAIRE DES ACTES JURIDIQUES	
4001129	FC	ADMINISTRATION PUBLIQUE ET SYSTEMES POLITIQUES EN AMERIQUE	
4101127	YA	PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME EN EUROPE	
4101128	YA	TRANSDISCIPLINAIRE DES ACTES JURIDIQUES	
5000438	YM	BIOLOGIE DES AGENTS INFECTIEUX	
5000451	YN	ANDROLOGIE	
5000452	EM	ANATOMIE SPECIALISEE	ANATOMIE COMPAREE DU CRANE ET DE LA DENTURE
6000112	FI	INGENIEUR DIPLOME DE L'ECOLE SUPERIEURE DE TECHNOLOGIE DES BIOMOLECULES DE BORDEAUX (ESTBB)	
6000116	FN	INGENIEUR DIPLOME DE L'INSTITUT SUPERIEUR INDUSTRIEL DE VALENCIENNES (ISIV)	

7150003	EZ	SCIENCES PHYSIQUES	PHYSIQUE ET CHIMIE
7510005	DY	GENIE ELECTRIQUE	ELECTRONIQUE ET AUTOMATIQUE
8000005	ZB	DIPLOME D ETUDES COMPTABLES ET FINANCIERES (DECF)	
8000008	UF	CERTIFICAT DE FORMATION A LA PROFESSION D AVOCAT (CFPA)	

On peut utiliser également les formats \$diplom, \$sectdis, \$typldipl, \$dipint, \$dipt2b (cf annexe).

DIPINT

FORMAT :

Variable caractère de longueur 7.

La variable DIPINT est extraite du fichier des résultats. Elle correspond au code diplôme SISE du diplôme intermédiaire (DEUG intermédiaire, maîtrise intermédiaire ou diplôme de fin de deuxième cycle de santé). Cette variable a fait partie pour la première fois des remontées SISE RESULTATS en mai 2006 (résultats de la session 2005).

L'intérêt de remonter cette information

La mise en place du LMD dans les universités a des conséquences sur l'obtention de diplômes du supérieur par les étudiants. Dans l'ancien système, les étudiants inscrits en DEUG obtenaient à niveau bac+2 un diplôme de l'enseignement supérieur. Désormais, lorsqu'un étudiant entre en licence LMD, il doit attendre trois années universitaires pour obtenir un diplôme. Actuellement, nous sommes encore dans une phase de mise en place du LMD dans les universités. Il apparaît donc essentiel de recenser les diplômes intermédiaires obtenus par les étudiants inscrits dans le nouveau système. Cette information est importante car elle permet de mesurer de façon plus précise la réussite des étudiants. En l'absence de ces données, le nombre de diplômés du supérieur et leur proportion dans une génération se trouvent minorés, les étudiants ayant validé les deux premières années de licence LMD n'étant pas, dans ce cas, comptabilisés comme diplômés de l'enseignement supérieur alors que ceux toujours inscrits dans des DEUG le seraient.

C'est pourquoi nous avons demandé aux établissements de nous remonter la réussite à un diplôme intermédiaire de manière systématique, indépendamment de l'impression d'un parchemin ou de la demande de ce diplôme par l'étudiant. Dans la note n° 2005-0167 du 28 avril 2005, le Directeur de l'enseignement supérieur et la Directrice de l'évaluation et de la prospective demandaient aux Présidents d'université de transmettre ces données dans les remontées SISE résultats.

Le concept du diplôme intermédiaire (DEUG et Maîtrise)

Selon les textes, le diplôme intermédiaire est délivré au niveau du domaine **ET/OU** de la mention du diplôme terminal. Ils ne sont donc pas habilités individuellement.

Arrêté du 23 avril 2002 relatif aux études universitaires conduisant au **grade de licence**

« Art.2- ... Ils conduisent à la délivrance des diverses licences qui sanctionnent un niveau validé par l'obtention de 180 crédits européens. Ils permettent la délivrance, au niveau intermédiaire, des divers types de diplômes nationaux sanctionnant un niveau correspondant à l'obtention de 120 crédits européens.... »

Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de **master**

« Art. 9. - Les universités habilitées à délivrer le diplôme de master sont habilitées à délivrer, au niveau intermédiaire, le diplôme national de maîtrise, dans le domaine de formation concerné, qui

correspond à l'obtention des 60 premiers crédits européens acquis après la licence. L'arrêté d'habilitation précise les dénominations nationales correspondantes. »

Les codes diplômes intermédiaires SISE :

La délivrance d'un diplôme intermédiaire se fait de manière systématique, indépendamment de l'impression du parchemin. Le code du diplôme intermédiaire SISE est composé de 7 caractères comme le code diplôme SISE d'inscription ou de résultats. Pour certains établissements, des résultats au diplôme intermédiaire sont manquants. Vous trouverez un tableau indiquant pour chaque établissement les manques relevés pour cette variable en annexe.

IMPORTANT : Cette année, les diplômes de fin de 2ème cycle des études médicales, pharmaceutiques odontologiques sont remontés comme les diplômes intermédiaires. Seuls les étudiants inscrits en 6^e année de DE de docteur en médecine (code SISE 5000500), en 4^e année de DE de docteur en pharmacie (code SISE 5000335) et en 5^e année de DE de docteur en chirurgie dentaire (code SISE 5000608) sont concernés par cette remontée. Sur un même enregistrement remonteront les données sur le diplôme terminal (5000500, 5000335 ou 5000410) et ceux des diplômes de fin de deuxième cycle dans les variables concernant les diplômes intermédiaires.

DISCIPLI, DISCIPLR ET DISCIPLINT

FORMAT :

Variable caractère de longueur 2.

DEFINITION :

Il s'agit de la discipline (14 modalités) directement associée à un code diplôme, relativement à une inscription. DISCIPLI correspond à la discipline SISE du diplôme d'inscription (DIPLOM), DISCIPLR à celle du diplôme de résultat (DIPLOMR) et DISCIPLINT à celle du diplôme intermédiaire.

COMMENTAIRES :

Pour les diplômes codés par les universités (diplômes commençant par '9') la discipline est directement extraite du code diplôme remonté par l'établissement. Il n'y a donc aucun moyen de vérifier la discipline qui a été remontée par l'université. Pour les autres diplômes, la discipline découle directement du code diplôme, à chaque diplôme est associé une et une seule discipline, l'information est donc identique pour tous les établissements.

La discipline correspond à un regroupement en 14 modalités des 52 secteurs disciplinaire (variable SECTDIS).

En 2003, la nomenclature des disciplines et secteurs disciplinaires a été modifiée pour permettre le classement des nouvelles formations LMD. En particulier, il a été nécessaire d'ajouter des agrégats des anciennes disciplines et anciens secteurs de façon à prendre en compte la pluridisciplinarité des formations. Par ailleurs, les disciplines « Sciences et structures de la matière » et « Sciences et technologie – Sciences pour l'ingénieur » ont été regroupées pour former la discipline « Sciences fondamentales et applications ».

NOMENCLATURE :

Pour les formats SAS, il est possible de faire référence à la table associée : **DISCIPLI**.

structure :

<i>variable</i>	<i>format</i>	<i>format SAS</i>
DISCIPLI	CHAR(2)	
LIBELLE	CHAR(10)	\$LDISCIPL
LIB_LONG	CHAR(60)	\$LDISCLG

contenu :

DISCIPLI	LIBELLE
01	DROIT - SCIENCES POLITIQUES

02	SCIENCES ECONOMIQUES – GESTION (HORS AES)
03	ADMINISTRATION ECONOMIQUE ET SOCIALE (AES)
04	LETTRES – SCIENCES DU LANGAGE – ARTS
05	LANGUES
06	SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES
32	PLURI LETTRES – LANGUES – SCIENCES HUMAINES (04 – 05 – 06)
15	SCIENCES FONDAMENTALES ET APPLICATIONS
09	SCIENCES DE LA VIE, DE LA SANTE, DE LA TERRE ET DE L'UNIVERS
33	PLURI SCIENCES (15 – 09)
10	STAPS
11	MEDECINE
12	ODONTOLOGIE
13	PHARMACIE

La table de passage entre les secteurs disciplinaires et les disciplines :

DISCIPLINE SISE		SECTEUR DISCIPLINAIRE SISE	
01	DROIT - SCIENCES POLITIQUES	36	SCIENCES JURIDIQUES
		37	SCIENCES POLITIQUES
		61	PLURI DROIT – SCIENCES POLITIQUES
02	SCIENCES ECONOMIQUES - GESTION (HORS AES)	38	SCIENCES ECONOMIQUES
		39	SCIENCES DE GESTION
		62	PLURI SCIENCES ECONOMIQUES - GESTION
03	AES	40	ADMINISTRATION ECONOMIQUE ET SOCIALE (AES)
04	LETTRES – SCIENCES DU LANGAGE – ARTS	17	SCIENCES DU LANGAGE - LINGUISTIQUE
		18	LANGUES ET LITTERATURES ANCIENNES
		19	LANGUES ET LITTERATURES FRANCAISES
		20	LITTERATURE GENERALE ET COMPAREE
		21	ARTS
		64	PLURI LETTRES – SCIENCES DU LANGAGE – ARTS
05	LANGUES	22	FRANCAIS, LANGUE ETRANGERE
		23	LANGUES ET LITTERATURES ETRANGERES
		24	LANGUES ETRANGERES APPLIQUEES
		25	CULTURES ET LANGUES REGIONALES
		65	PLURI LANGUES
06	SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES	26	PHILOSOPHIE, EPISTEMOLOGIE
		27	HISTOIRE
		28	GEOGRAPHIE
		29	AMENAGEMENT
		30	ARCHEOLOGIE, ETHNO., PREHISTOIRE, ANTHROPOLOGIE
		31	SCIENCES RELIGIEUSES
		32	PSYCHOLOGIE, SCIENCES COGNITIVES
		33	SOCIOLOGIE, DEMOGRAPHIE
		34	SCIENCES DE L'EDUCATION
		35	SCIENCES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION
		66	PLURI SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES
32	PLURI LETTRES – LANGUES – SCIENCES HUMAINES	67	PLURI LETTRES – LANGUES – SCIENCES HUMAINES
		01	MATHEMATIQUES
		02	PHYSIQUE

		03	CHIMIE
		43	PHYSIQUE ET CHIMIE
		42	MATHEMATIQUES ET INFORMATIQUE
		04	MATHEMATIQUES APPLIQUEES ET SCIENCES SOCIALES (MASS)
		11	MECANIQUE, GENIE MECANIQUE, INGENIERIE MECANIQUE
15	SCIENCES FONDAMENTALES ET APPLICATIONS	12	GENIE CIVIL
		13	GENIE DES PROCEDES, MATERIAUX
		14	INFORMATIQUE
		15	ELECTRONIQUE , GENIE ELECTRIQUE, EEA
		16	SCIENCES ET TECHNOLOGIE INDUSTRIELLES
		41	FORMATION GENERALE AUX METIERS DE L'INGENIEUR
		68	PLURI SCIENCES FONDAMENTALES ET APPLICATIONS
09	SCIENCES DE LA VIE, DE LA SANTE, DE LA TERRE ET DE L'UNIVERS	05	SCIENCES DE L'UNIVERS, DE LA TERRE, DE L'ESPACE
		06	SCIENCES DE LA VIE, BIOLOGIE, SANTE
		69	PLURI SCIENCES DE LA VIE, DE LA SANTE, DE LA TERRE ET DE L'UNIVERS
33	PLURI SCIENCES	70	PLURI SCIENCES
10	STAPS	10	STAPS
11	MEDECINE	07	MEDECINE
12	ODONTOLOGIE	08	ODONTOLOGIE
13	PHARMACIE	09	PHARMACIE

ECTS

Décret du 8 avril 2002 portant application au système français d'enseignement supérieur de la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur 11/04/2002

« Art. 2. - L'application nationale aux études supérieures et aux diplômes nationaux de la construction de l'Espace européen de l'enseignement supérieur se caractérise par :

- Une architecture des études fondée principalement sur les trois grades de licence, master et doctorat ;

- Une organisation des formations en semestres et en unités d'enseignement ;

- La mise en oeuvre du système européen d'unités d'enseignement capitalisables et transférables, dit « système européen de crédits - ECTS » ;

- La délivrance d'une annexe descriptive aux diplômes dite « supplément au diplôme » afin d'assurer, dans le cadre de la mobilité internationale, la lisibilité des connaissances et aptitudes acquises... »

Cette variable est sur **3 caractères**. Il s'agit de la partie entière des crédits obtenus (ex : si l'étudiant a cumulé 90.7 crédits, la valeur remontée sera 90).

Afin de s'adapter à la réforme LMD, nous avons décidé de remonter le nombre de crédits **cumulés** par l'étudiant à l'issue de l'année de référence de la remontée 2006-2007 pour la formation préparée. Les crédits ne concernent que les inscriptions qui se déroulent dans une **formation LMD** : licence LMD, master LMD, doctorat LMD. Les formations de santé, les DUT, les licences Pro et les formations non LMD ne sont pas concernées par la remontée des crédits, cette variable restera à blanc. Seules les **formations LMD pour lesquelles l'établissement a déroulé un cursus complet** (3 années de licence ou 2 années de master) doivent remonter des crédits, sont donc exclus les formations DEUG + L3 ou une maîtrise + M2.

- La **LICENCE LMD** équivaut à **180 crédits** validés :

Exemples :

- Pour un étudiant inscrit en L1, le nombre de crédits remonté sera le cumul des crédits que l'étudiant a obtenu durant son L1.
- Pour un étudiant inscrit en L2, le nombre de crédits remonté sera le cumul des crédits que l'étudiant a obtenu durant son L1 et L2.
- Pour un étudiant inscrit en L3, le nombre de crédits remonté sera le cumul des crédits que l'étudiant a obtenu durant son L1, L2 et L3.

- Le **MASTER LMD** équivaut à **120 crédits** validés :

Exemples :

- Pour un étudiant inscrit en M1, le nombre de crédits remonté sera le cumul des crédits que l'étudiant a obtenu pendant le M1.
- Pour un étudiant inscrit en M2, le nombre de crédits remonté sera le cumul des crédits que l'étudiant a obtenu durant le M1 et le M2.

➤ **Le doctorat LMD équivaut à 180 crédits.**

Etant donné la complexité des études doctorales, les doctorants auront un total de 180 crédits en 3^e année lorsque la thèse sera soutenue et validée. Les doctorants de 1^{ère} et 2^e année auront un total de 0 crédit.

Remarque : Lorsqu'un étudiant vient d'un autre établissement et qu'il a effectué un parcours entièrement LMD dans la formation préparée, le total des crédits tient compte de la partie LMD effectuée dans le 1^{er} établissement. Cependant, les crédits ne remontent que si l'établissement a déroulé un cursus LMD complet pour la formation correspondante.

Cette variables est pour l'instant inutilisable. Si toutes les universités (sauf l'université des Antilles) ont adapté tout ou partie de ses formations au schéma Licence –Master-Doctorat , la variable n'est pas renseignée par tous les établissements et pour toutes les formations. Par ailleurs, la DEPP n'a pas contrôlé la qualité de l'information transmise.

EFFECTIF

FORMAT :

Variable numérique de longueur 1.

DEFINITION :

Cette variable vaut 1 lorsqu'il s'agit d'une inscription principale (INSPR='O') et 0 lorsqu'il s'agit d'une inscription seconde (INSPR='N').

COMMENTAIRES :

Cette variable permet une comptabilisation rapide des étudiants.

NOMENCLATURE :

Cette variable peut prendre deux valeurs :

1 : pour les inscriptions principales

0 : pour les inscriptions secondes

EFUSISE

FORMAT :

Variable caractère de longueur 6.

DEFINITION :

Il s'agit d'une variable permettant de savoir si l'inscription a été prise dans un établissement utilisant le logiciel APOGEE ou non.

NOMENCLATURE :

Cette variable peut prendre deux valeurs :

- 'APOGEE' : pour les établissements utilisant le logiciel APOGEE.
- 'SISE' : pour les établissements utilisant un logiciel autre que APOGEE.

ETABLI

FORMAT :

Variable caractère de longueur 8.

DEFINITION :

Il s'agit du numéro de l'établissement dans la Base Centrale des Etablissements (BCE).

COMMENTAIRES :

Le numéro d'établissement, ainsi que son intitulé court, sont présents dans la table des composantes, en tant que composante de niveau '0'.

NOMENCLATURE :

Pour les formats SAS, il est possible de faire référence à la table associée : **COMPOS** (voir variable COMPOS)

Format SAS : \$COMPOS

ETATINS

FORMAT :

Variable caractère de longueur 2.

DEFINITION :

Cette variable **Etat de l'inscription** permet de distinguer les différents cas qui peuvent se présenter quant à la situation de l'inscription pour laquelle un enregistrement RESULTATS SISE a été transmis.

NOMENCLATURE :

Les modalités proposées aux universités sont les suivantes :

- 10 : inscription appartenant au champ SISE et effectivement transmise lors de la remontée de référence (remontée du 15 janvier de l'année n-1) ;
- 11 : inscription appartenant au champ de SISE **et non transmise** lors de la remontée de référence (remontée du 15 janvier de l'année n-1) **et prise au titre de la formation initiale** ;
- 12 : inscription appartenant au champ de SISE **et non transmise** lors de la remontée de référence (remontée du 15 janvier de l'année n-1) **et prise au titre de la formation par apprentissage** ;
- 21 : inscription appartenant au champ de SISE **et non transmise** lors de la remontée de référence (remontée du 15 janvier de l'année n-1) **et prise au titre de la formation continue** ;
- 22 : inscription appartenant au champ de SISE **et non transmise** lors de la remontée de référence (remontée du 15 janvier de l'année n-1) **et prise au titre de la reprise d'études non financées par un organisme public ou privé** ;
- 30 : inscription **n'appartenant pas au champ de SISE** (formation d'une durée de moins d'un an conduisant à un diplôme national) ;
- 31 : **absence d'inscription directement relative au diplôme ou titre décerné** (ceci est notamment le cas du titre d'ingénieur-maître pour les remontées RESULTATS SISE)
- 41 : inscription remontée lorsqu'un étudiant en santé a obtenu à l'issue de l'année de campagne soit son cursus général¹, soit sa thèse et n'a pas d'inscription au « parchemin »² complémentaire. Le résultat correspond alors à l'obtention ou non, une année antérieure, de l'autre parchemin.
- 98 : sans objet

¹ qualification de médecine générale ou DES pour la médecine, diplôme d'Etat de docteur en pharmacie ou DES pour la pharmacie et diplôme d'Etat de docteur en chirurgie dentaire ou AEA pour l'odontologie

² voir page 10 des instructions techniques relatives à la remontée des résultats aux diplômes – session 2001

ETR

FORMAT :

Variable numérique de longueur 1.

DEFINITION :

Cette variable vaut **1** lorsqu'il s'agit d'étudiants **diplômés** (RESDIP ='0') de nationalité étrangère (FR_ETR='2').

COMMENTAIRES :

Cette variable est le résultat de croisement entre les variables FR_ETR et RESDIP.

NOMENCLATURE :

Cette variable peut prendre deux valeurs :

'1' : pour les étudiants diplômés de nationalité étrangère.

'0' : sinon.

FE

FORMAT :

Variable numérique de longueur 1.

DEFINITION :

Cette variable vaut **1** lorsqu'il s'agit d'étudiants **diplômés** (RESDIP ='0') de nationalité étrangère (FR_ETR='2') et de sexe féminin (SEXE='2').

COMMENTAIRES :

Cette variable est le résultat de croisement entre les variables FR_ETR , SEXE et RESDIP.

NOMENCLATURE :

Cette variable peut prendre deux valeurs :

'1' : pour les étudiants diplômés de sexe féminin et de nationalité étrangère.

'0' : sinon.

FF

FORMAT :

Variable numérique de longueur 1.

DEFINITION :

Cette variable vaut **1** lorsqu'il s'agit d'étudiants **diplômés** (RESDIP ='0') de nationalité française (FR_ETR='1') et de sexe féminin (SEXE='2').

COMMENTAIRES :

Cette variable est le résultat de croisement entre les variables FR_ETR , SEXE et RESDIP.

NOMENCLATURE :

Cette variable peut prendre deux valeurs :

'1' : pour les étudiants diplômés de sexe féminin et de nationalité étrangère.

'0' : sinon.

FLAG_SUP

Attention, cette variable n'existe pas pour les fichiers transmis en dehors de la DEPP

Lors de l'envoi effectué aux académies, seuls les inscriptions valides ont été transmises.

FORMAT :

Variable numérique de longueur 1.

DEFINITION :

Cette variable dichotomique permet de marquer et de conserver dans le fichier, l'ensemble des inscriptions remontées par les établissements et qui ont ensuite été supprimées lors de la phase de contrôle / redressement effectuée par la DEPP sur le fichier brut.

COMMENTAIRES :

Différents types d'inscriptions peuvent être supprimés par la DEPP. Il peut s'agir d'une même inscription remontée plusieurs fois pour le même étudiant (soit en inscription première et seconde soit deux fois en inscription première) ; ou bien d'un étudiant inscrit en préparation de CAPES, CAPET, PLP2 et inscrit simultanément à l'IUFM.

NOMENCLATURE :

Cette variable peut prendre deux valeurs :

0 : pour les inscriptions qui sont valides

1 : pour les inscriptions qui devraient être supprimées

FLAG_RES

Attention, cette variable n'existe pas pour les fichiers transmis en dehors de la DEPP

Lors de l'envoi effectué aux académies, seuls les résultats valides ont été transmis.

FORMAT :

Variable caractère de longueur 1.

DEFINITION :

Cette variable dichotomique permet de marquer et de conserver dans le fichier, l'ensemble des résultats remontés par les établissements et qui ont ensuite été supprimés lors de la phase de contrôle / redressement effectuée par la DEPP sur le fichier brut.

COMMENTAIRES :

Différents types résultats peuvent être supprimés par la DEPP. Il s'agit d'un même résultat remonté plusieurs fois pour le même étudiant .

NOMENCLATURE :

Cette variable peut prendre deux valeurs :

'0' : pour les résultats valides

'1' : si le résultat est un doublon (i.e si un autre résultat a été remonté pour ce diplôme,)

FLAG_DIP

Attention, cette variable n'existe pas pour les fichiers transmis en dehors de la DEPP

Lors de l'envoi effectué aux académies, seuls les résultats valides ont été transmis.

FORMAT :

Variable caractère de longueur 1.

DEFINITION :

Cette variable dichotomique permet de marquer et de conserver dans le fichier, l'ensemble des résultats remontés par les établissements et qui ont ensuite été supprimés lors de la phase de contrôle / redressement effectuée par la DEPP sur le fichier brut.

COMMENTAIRES :

Différents types résultats peuvent être supprimés par la DEPP. Il s'agit d'un diplôme remonté n'appartenant pas au champ de l'enquête.

NOMENCLATURE :

Cette variable peut prendre deux valeurs :

'0' : pour les résultats valides

'1' : si le diplôme remonté n'appartient pas au champ de l'enquête.

FR_ETR**FORMAT :**

Variable caractère de longueur 1.

DEFINITION :

Cette variable dichotomique permet de différencier les étudiants français et les étudiants étrangers.

COMMENTAIRES :

Cette variable est le résultat d'un regroupement de la variable NATION en 2 modalités.

NOMENCLATURE :

Cette variable peut prendre deux valeurs :

'1' : pour les étudiants de nationalité française ;

'2' : pour les étudiants de nationalité étrangère.

GROUPE, GROUPER ET GROUPINT

FORMAT :

Variable caractère de longueur 1.

DEFINITION :

Il s'agit d'un regroupement disciplinaire qui permet d'obtenir une répartition des inscriptions par grandes disciplines en distinguant également les IUT du secteur secondaire de ceux du secteur tertiaire. GROUPE correspond au code diplôme du fichier des inscriptions (DIPLOM), GROUPER correspond au code diplôme du fichier des résultats (DIPLOMR).

COMMENTAIRES :

Ce regroupement disciplinaire a été construit, pour les diplômes non rattachés aux IUT, directement à partir d'un regroupement de la variable DISCIPLI.

La construction des deux modalités concernant les IUT est en revanche beaucoup plus complexe. Dans un premier temps on a isolé les diplômes dont le type était soit DUT, soit post-DUT, soit DNTS. La répartition entre secteur secondaire et tertiaire s'est ensuite faite sur la discipline, le secteur disciplinaire et le code diplôme.

Le secteur tertiaire regroupe les disciplines de lettres, langues, sciences humaines, droit et économie mais également le secteur disciplinaire informatique, à l'exception du DUT de génie des réseaux et télécommunications.

Le secteur secondaire regroupe, quant à lui, l'ensemble des DUT, post-DUT et DNTS des disciplines de sciences à l'exception du secteur disciplinaire informatique, mais comprend également le DUT de génie des réseaux et des télécommunications.

NOMENCLATURE :

Pour les formats SAS, il est possible de faire référence à la table associée : **GROUPE**

Structure :

<i>variable</i>	<i>format</i>	<i>format SAS</i>
GROUPE	CHAR(1)	
LIBELLE	CHAR(40)	\$GROUPE

Contenu :

Cette variable peut prendre huit valeurs. Pour faciliter la lecture, les disciplines correspondant à chaque groupe ont été précisées (excepté pour les IUT où la répartition des diplômes est précisée ci-dessus) :

CODE	LIBELLE	correspondance DISCIPLINE SISE (DISCIPLI)
1	DROIT	01
2	ECONOMIE, AES	02, 03
3	LETTRES, SCIENCES HUMAINES	04, 05, 06, 32
4	SCIENCES, STAPS	07, 08, 09, 10, 15, 33
5	MEDECINE, ODONTOLOGIE	11, 12
6	PHARMACIE	13
7	IUT SECONDAIRE	-
8	IUT TERTIAIRE	-

IDETU

FORMAT :

Variable caractère de longueur 11.

DEFINITION :

Il s'agit de l'Identifiant National Etudiant (INE) qui permet d'individualiser l'étudiant dans le fichier des résultats. Chaque INE est unique et correspond à un et un seul étudiant.

Le numéro INE doit correspondre au numéro de la Base Elève Académique (BEA) pour les élèves arrivant de l'enseignement secondaire.

Lorsqu'un étudiant possède un numéro INE, il doit le conserver tout au long de son cursus dans l'enseignement supérieur.

Les établissements peuvent être amenés à créer un numéro INE dans certains cas : celui des étudiants qui arrivent dans l'enseignement supérieur sans avoir eu de numéro BEA (non bacheliers ou bacheliers de longue date), ou des étudiants étrangers.

RAPPEL SUR L'IMMATRICULATION DES ETUDIANTS PAR LES ETABLISSEMENTS

La structure du numéro d'immatriculation est la suivante :

- code université	5 caractères
- numéro de série	1 caractère
- numéro d'ordre	4 caractères
- clé de contrôle	1 caractère

Le "code université", le "numéro de série" et le "numéro d'ordre" sont des nombres en base 36 fondés sur la séquence (0-9, A-Z). La clé de contrôle est un chiffre : le chiffre des unités du matricule retranscrit en base 10.

Les seules vérifications possibles sur le numéro INE sont :

- d'une part que les cinq premiers caractères correspondent bien au numéro d'un établissement retranscrit en base 36.
- d'autre part que la clé est bien le chiffre des unités du matricule retranscrit en base 10.

RAPPEL SUR L'IMMATRICULATION DES ETUDIANTS ARRIVANT DU SECONDAIRE

Le numéro BEA (application scolarité) de l'élève devient le numéro INE de l'étudiant.

La structure du numéro BEA est la suivante :

- code de l'académie	2 caractères
- année de l'immatriculation	2 caractères
- numéro d'ordre séquentiel	6 caractères
- clé de contrôle	1 caractère

COMMENTAIRES :

Dans les faits, il apparaît que la majorité des établissements utilisent mal le numéro INE. Ainsi, de nombreux étudiants ont été réimmatriculés. Il s'agit soit de bacheliers pour lesquels on n'a pas repris le numéro BEA, soit d'étudiants arrivant d'un autre établissement (transfert d'université) pour lesquels on n'a pas reconduit le numéro INE initialement attribué.

Pour savoir si un numéro INE a pour origine un numéro BEA ou alors s'il provient d'une immatriculation par une université, il suffit de regarder la valeur de la clé :

- **pour les numéros INE provenant d'un numéro BEA, la clé prend une valeur entre A et Z ;**
- **pour les numéros INE provenant de l'immatriculation d'une université, la clé prend une valeur comprise entre 0 et 9.**

NOMENCLATURE :

Il n'existe pas de nomenclature spécifique. Il est cependant possible d'extraire dans le numéro INE des informations telles que l'université ou l'académie ayant immatriculé l'étudiant (ceci avec pour hypothèse que l'étudiant n'a pas été réimmatriculé).

Particularités du fichier des résultats

Des universités ont été amenées à modifier le numéro INE de leurs étudiants entre la phase de **recensement des inscriptions au 15 janvier 2007 et la phase de recensement des résultats en mai 2008**. Lorsque l'université a transmis des tables de correspondance entre anciens INE et nouveaux INE, l'INE a pu être corrigé avec sa dernière version et les appariements réalisés. Depuis la remontée de mai 2005, le fichier transmis par les universités contient en plus le numéro d'inscription. Il a ainsi été possible de détecter des changements d'INE et d'améliorer l'appariement.

L'ancien numéro de l'étudiant apparaît dans la variable IDETU1 (voir page suivante). C'est cette variable qu'il faut utiliser pour retrouver des informations concernant l'étudiant dans le fichier des inscriptions 2006-2007.

Si la correction n'a pas pu être faite, l'étudiant figure alors deux fois dans le fichier après l'appariement : avec son ancien INE (celui du fichier des inscriptions) et les variables issues du fichier résultats mises à valeur manquante (il s'agit des cas où la variable NONAPPAR vaut 'C') **et** avec son nouvel INE (fichier résultats) et les variables du fichier des inscriptions mises à valeur manquante (il s'agit des cas où la variable NONAPPAR vaut 'D'). Il n'est bien sûr pas possible de faire le rapprochement entre les deux enregistrements.

IDETU1

FORMAT :

Variable caractère de longueur 11.

DEFINITION :

Il s'agit de l'Identifiant National Etudiant

COMMENTAIRES

C'est toujours cette variable qui doit être utilisée pour effectuer des appariements sur le fichier des inscriptions.

Si l'étudiant n'a pas subi de modification de son INE entre la phase des inscriptions du 15 janvier 2007 et la phase des résultats de mai 2008, **IDETU1=IDETU**.

Si l'université déclare lors de la remontée des résultats aux diplômés que **l'étudiant a subi une modification de son INE, la variable IDETU prend la valeur du nouvel INE et IDETU1 conserve la valeur de l'ancien INE**. La création de cette variable permet des appariements avec le fichier des inscrits lorsque l'on souhaite recueillir d'autres informations sur l'étudiant que celles qui existent dans le fichier des résultats.

Si l'étudiant n'avait pas d'inscription dans le fichier des inscriptions (inscription prise après le 15 janvier 2007 ou si l'étudiant a subi un changement d'INE pour lequel la DEPP n'est pas informée), alors **IDETU1=IDETU**

Les enregistrements pour lesquels **IDETU est différent de IDETU1** correspondent donc aux seuls changements d'INE intervenus entre le 15 janvier 2007 et le 10 mai 2008 et **transmis à la DEPP lors de la remontée RESULTATS**.

NATION

FORMAT :

Variable caractère de longueur 3.

DEFINITION :

Cette variable caractérise l'appartenance de l'étudiant à une nation. La nomenclature utilisée est basée sur celle du "code officiel géographique des pays et territoires étrangers" (INSEE). Cette nomenclature est mise à jour annuellement (au 1er janvier).

COMMENTAIRES :

L'information remontée par les établissements est plus large que celle de l'appartenance à un pays. Certaines informations sont ainsi remontées au niveau des territoires. Afin d'avoir une notion de nationalité au sens strict, il est donc indispensable d'associer les différents territoires à leur pays de rattachement.

Liste des territoires devant être rattachés à un pays :

TERRITOIRE	le code devient
TERRITOIRE DU ROYAUME UNI : GIBRALTAR	133 → 132 (ROYAUME-UNI)
TERRITOIRE DE CHINE : HONG KONG	230 → 216 (CHINE)
TERRITOIRE PORTUGAIS D'OUTRE-MER : MACAO	232 → 139 (PORTUGAL)
TERRITOIRES DU ROYAUME UNI OCEAN ATLANTIQUE : STE HELENE	306 → 132 (ROYAUME-UNI)
PROVINCES ESPAGNOLES D'AFRIQUE	313 → 134 (ESPAGNE)
PROVINCES PORTUGAISES D'AFRIQUE : ACORES, MADERES	319 → 139 (PORTUGAL)
TERRITOIRE DU ROYAUME UNI AUX ANTILLES	425 → 132 (ROYAUME-UNI)
TERRITOIRES DU ROYAUME UNI DANS L'OCEAN ATLANTIQUE	427 → 132 (ROYAUME-UNI)
TERRITOIRE DU DANEMARK : GROENLAND	430 → 101 (DANEMARK)
TERRITOIRE DES PAYS-BAS	431 → 135 (PAYS-BAS)
TERRITOIRES DES USA EN AMERIQUE	432 → 404 (ETATS-UNIS)
TERRITOIRE DU ROYAUME UNI : ILE PITCAIRN	503 → 132 (ROYAUME-UNI)
TERRITOIRES DES USA	505 → 404 (ETATS-UNIS)

NOMENCLATURE :

Pour les formats SAS, il est possible de faire référence à la table associée : **PAYS**.

Pour avoir une information au sens nationalité strict, ne pas oublier de réintégrer les territoires dans leur pays.

structure :

<i>variable</i>	<i>format</i>	<i>format SAS</i>
PAYS	CHAR(3)	
LIBELLE	CHAR(40)	\$PAYSLG
LIB_CT	CHAR(10)	\$NATION

NBACH

FORMAT :

Variable numérique de longueur 1.

DEFINITION :

Cette variable dichotomique permet de repérer les étudiants "nouveaux bacheliers". La variable vaut 1 lorsque l'inscription est une inscription principale (INSPR='O'), lorsque l'étudiant est inscrit en première année de premier cycle (CYCLE=1 et DEGETU=1) et lorsque l'étudiant est bachelier de l'année (BAC_RGRP \neq 7 et ANBAC=année de campagne). Dans tous les autres cas, la variable vaut 0.

COMMENTAIRES :

La variable sert à comptabiliser le flux des nouveaux bacheliers entrant à l'université en première année de premier cycle.

Attention : Cette variable prend la valeur 1 uniquement pour l'inscription principale des étudiants bacheliers de l'année et non pas pour l'ensemble des inscriptions (principales et secondes).

NOMENCLATURE :

Cette variable peut prendre deux valeurs :

- 0 pour les non "nouveaux bacheliers" ;
- 1 pour les "nouveaux bacheliers".

NET

FORMAT :

Variable numérique de longueur 1.

DEFINITION :

Cette variable dichotomique permet de repérer les étudiants "nouveaux inscrits en première année de premier cycle ou de cursus Licence". La variable vaut 1 lorsque l'inscription est une inscription principale (INSPR='O'), lorsque l'année de première inscription dans le système universitaire français est égale à l'année d'inscription en cours (ANINSC=année de campagne), et lorsque l'étudiant est inscrit en première année de premier cycle pour cursus Licence (CYCLE=1 ou CURSUS_LMD='L' et DEGETU=1). Dans tous les autres cas, la variable vaut 0.

COMMENTAIRES :

La variable sert à comptabiliser le flux des nouveaux entrants à l'université en première année de premier cycle.

Attention : cette variable prend la valeur 1 uniquement pour l'inscription principale des étudiants entrant pour la première fois en première année de premier cycle dans le système universitaire français et non pas pour l'ensemble des inscriptions (principales et secondes).

Les étudiants "nouveaux entrants en première année de premier cycle ou cursus LMD" et non "nouveaux bacheliers" sont :

- soit des étudiants qui ont obtenu leur bac il y a un an, deux ans ou plus et qui entrent pour la première fois en première année de premier cycle dans le système universitaire français (reprises d'études, ou étudiants venant d'un BTS par exemple) ;
- soit des étudiants qui n'ont jamais obtenu le baccalauréat (des étudiants entrant à l'aide d'une validation d'acquis ou arrivant de l'étranger par exemple) et qui entrent pour la première fois en première année de premier cycle ou cursus LMD dans le système universitaire français.

NOMENCLATURE :

Cette variable peut prendre deux valeurs :

- 0 pour les non "nouveaux entrants en 1^{ère} année de 1^{er} cycle ou cursus L dans le système universitaire français" ;
- 1 pour les "nouveaux entrants en 1^{ère} année de 1^{er} cycle ou cursus L dans le système universitaire français".

NIVEAU ET NIVEAUR

FORMAT :

Variable caractère de longueur 2.

DEFINITION :

Il s'agit du niveau atteint par l'étudiant, exprimé en nombre d'années passées **dans le diplôme**, ceci dans des conditions 'normales', c'est à dire sans redoublement. Par exemple, un DEUG 1^{ère} année ou 2^{ème} année.

Le découpage du diplôme se fait en années. Dans le cas d'une organisation pédagogique en UV ou modules, l'université a donc dû déterminer conventionnellement une équivalence ANNEE.

COMMENTAIRES :

Pour certains diplômes tels que les licences, les maîtrises, les DESS ou les DEA, le niveau dans le diplôme vaut automatiquement 1. Il ne faut pas confondre cette variable avec le degré d'études (BAC+3 pour une licence, BAC+4 pour une maîtrise, etc.).

Le niveau est correctement renseigné pour les différents diplômes se découpant aisément en années. Ceci est en revanche différent dans le cas des DEUG avec une organisation en UV ou modules.

Il s'avère en effet, que certaines universités n'ont pas réparti les effectifs entre la première et la deuxième année. Pour ces établissements, les étudiants se trouvent tous soit en première année, soit en deuxième année. Cette année, la ventilation des étudiants entre la première et la deuxième année a fait l'objet d'une demande de validation auprès des universités. **Nous nous sommes en revanche interdit de répartir le reste des étudiants entre la première et la deuxième année de DEUG sans information complémentaire de la part de l'université ; l'information sur les niveaux dans les DEUG doit donc malgré tout être encore manipulée avec précaution.**

NOMENCLATURE :

Cette variable peut prendre des valeurs comprises entre '01' et '06'.

Toutes les valeurs supérieures à '06' sont automatiquement redressées à '06' à l'exception du niveau 13 utilisé par convention pour des diplômes d'Etat de docteur en médecine, odontologie et pharmacie.

A la suite d'un changement de la nomenclature des diplômes d'Etat de docteur en médecine, pharmacie et odontologie, à dater de cette année, il a été en effet demandé aux universités de prendre en compte l'inscription à la thèse séparément de l'inscription au diplôme, que la filière suivie soit générale ou spécialisée.

Les étudiants inscrits en thèse de médecine sont donc inscrits au diplôme 5000500 avec le niveau 13.

Les étudiants inscrits en thèse de pharmacie sont donc inscrits au diplôme 5000335 avec le niveau 13.

Les étudiants inscrits en thèse d'odontologie sont donc inscrits au diplôme 5000410 avec le niveau 13.

La valeur 13 a été attribuée par convention.

NONAPPAR

FORMAT :

Variable caractère de longueur 1.

DEFINITION :

Il s'agit du résultat de l'appariement basé sur l'INE et le diplôme préparé par l'étudiant obtenu lorsque l'on rapproche les données du fichier des inscriptions du 15 janvier 2007 et celles du fichier des résultats de mai 2008.

COMMENTAIRES :

Les modalités de cette variable permettent d'apprécier les résultats absents mais attendus pour les étudiants inscrits au 15 janvier, les changements de formation suivie, les résultats pour les inscriptions prises après le 15 janvier etc...

NOMENCLATURE :

Les modalités prises par la variable sont les suivantes :

Modalité A : Présence dans le fichier des inscriptions et dans celui des résultats d'étudiants ayant le même identifiant et le même diplôme : **appariement total.**

Modalité B : Présence dans le fichier des inscriptions et dans celui des résultats d'étudiants ayant le même identifiant mais un **diplôme différent : appariement partiel.**

Modalité C : Présence de l'étudiant uniquement dans le fichier des inscriptions. L'université a omis de remonter les résultats aux diplômes pour ces étudiants ou bien ces derniers ont changé d'INE entre janvier 2007 et mai 2008 (cf. CAS D).

Modalité D : Présence de l'étudiant uniquement dans le fichier des résultats. Il s'agit probablement de changements d'INE. Mais ces cas peuvent aussi concerner des étudiants inscrits à une formation à une date postérieure au 15 janvier.

Modalité E : Présence de l'étudiant dans le fichier des résultats pour un diplôme non présent dans le fichier des inscriptions mais ayant par ailleurs des résultats pour des enregistrements présents dans le fichier des inscriptions.

NUMINS ET NUMINSR

Attention, cette variable n'est utilisable qu'au niveau de la DEPP

FORMAT :

Variable numérique de longueur 8.

DEFINITION :

Il s'agit du numéro d'inscription de l'étudiant déterminé par l'établissement :

NUMINS récupéré dans le fichier des inscrits 2006-2007, NUMINSR remonté par l'établissement lors de la remontée des résultats de mai 2008.

La variable NUMINSR permet de détecter un nombre important de changement d'INE entre la remontée des inscriptions de janvier 2007 et la remontée des résultats aux diplômes de mai 2008.

COMMENTAIRES :

Ce numéro n'est en pratique utile que lors du contrôle du fichier, pour faciliter le repérage d'un enregistrement. Il convient d'être vigilant si l'on cherche à utiliser le numéro d'inscription d'un étudiant. En effet, ce numéro d'inscription est unique au niveau d'un établissement, mais ne l'est pas obligatoirement au niveau national. Il est donc presque toujours préférable de travailler à partir de l'Identifiant National Etudiant.

NOMENCLATURE :

Il n'existe pas de nomenclature spécifique, les établissements incrémentant en général le numéro de1 pour chaque nouvelle inscription.

PARIPA

FORMAT :

Variable caractère de longueur 3.

DEFINITION :

Il s'agit du pays de résidence de l'étudiant.

NOMENCLATURE :

Pour les formats SAS, il est possible de faire référence à la table associée : **PAYS**.

L'utilisation de la table est la même pour le pays de résidence de l'étudiant que pour le pays de résidence des parents. Voir la variable PAYPAR.

structure :

<i>variable</i>	<i>format</i>	<i>format SAS</i>
PAYS	CHAR(3)	
LIBELLE	CHAR(40)	\$PAYSLG
LIB_CT	CHAR(10)	\$NATION

PAYPAR

FORMAT :

Variable caractère de longueur 3.

DEFINITION :

Il s'agit du pays de résidence des parents.

COMMENTAIRES :

En cas de non-réponse, pour les étudiants de nationalité française, le pays de résidence des parents est redressé à '100' (France). Pour les étudiants de nationalité étrangère, le pays de résidence des parents prend pour valeur la modalité '999' (Sans objet).

L'information remontée par les établissements est plus large que celle de résidence au sein d'un pays. Certaines informations sont ainsi remontées au niveau des territoires. Afin d'avoir une notion de résidence dans un pays, au sens strict, il est donc nécessaire d'associer les territoires à leur pays de rattachement.

Liste des territoires devant être rattachés à un pays :

TERRITOIRE	le code devient
TERRITOIRE DU ROYAUME UNI : GIBRALTAR	133 → 132 (ROYAUME-UNI)
TERRITOIRE DE CHINE : HONG KONG	230 → 216 (CHINE)
TERRITOIRE PORTUGAIS D'OUTRE-MER : MACAO	232 → 139 (PORTUGAL)
TERRITOIRES DU ROYAUME UNI OCEAN ATLANTIQUE : STE HELENE	306 → 132 (ROYAUME-UNI)
PROVINCES ESPAGNOLES D'AFRIQUE	313 → 134 (ESPAGNE)
PROVINCES PORTUGAISES D'AFRIQUE : ACORES, MADERES	319 → 139 (PORTUGAL)
TERRITOIRE DU ROYAUME UNI AUX ANTILLES	425 → 132 (ROYAUME-UNI)
TERRITOIRES DU ROYAUME UNI DANS L'OCEAN ATLANTIQUE	427 → 132 (ROYAUME-UNI)
TERRITOIRE DU DANEMARK : GROENLAND	430 → 101 (DANEMARK)
TERRITOIRE DES PAYS-BAS	431 → 135 (PAYS-BAS)
TERRITOIRES DES USA EN AMERIQUE	432 → 404 (ETATS-UNIS)
TERRITOIRE DU ROYAUME UNI : ILE PITCAIRN	503 → 132 (ROYAUME-UNI)
TERRITOIRES DES USA	505 → 404 (ETATS-UNIS)

NOMENCLATURE :

Pour les formats SAS, il est possible de faire référence à la table associée : **PAYS**.

L'utilisation de la table est la même pour le pays de résidence de l'étudiant que pour le pays de résidence des parents. Voir la variable PARIPA.

structure :

<i>variable</i>	<i>format</i>	<i>format SAS</i>
PAYS	CHAR(3)	
LIBELLE	CHAR(40)	\$PAYSLG
LIB_CT	CHAR(10)	\$NATION

contenu :

100	FRANCE	207	ISRAEL	309	TANZANIE
101	DANEMARK	208	TURQUIE	310	ZIMBABWE
102	ISLANDE	212	AFGHANISTAN	311	NAMIBIE
103	NORVEGE	213	PAKISTAN	312	ZAIRE
104	SUEDE	214	BHOUTAN	313	PROVINCES ESPAGNOLES D'AFRIQUE
105	FINLANDE	215	NEPAL	314	GUINEE EQUATORIALE
106	ESTONIE	216	CHINE	315	ETHIOPIE
107	LETTONIE	217	JAPON	316	LIBYE
108	LITUANIE	219	THAILANDE	317	ERYTHREE
109	ALLEMAGNE	220	PHILIPPINES	318	SOMALIE
110	AUTRICHE	222	JORDANIE	319	ACORES, MADERE
111	BULGARIE	223	INDE	321	BURUNDI
112	HONGRIE	224	BIRMANIE	322	CAMEROUN
113	LIECHTENSTEIN	225	BRUNEI	323	CENTRAFRICAINE (REPUBLIQUE)
114	ROUMANIE	226	SINGAPOUR	324	CONGO
116	TCHEQUE (REPUBLIQUE)	227	MALAISIE	326	COTE D'IVOIRE
117	SLOVAQUIE	229	MALDIVES	327	BENIN
118	BOSNIE-HERZEGOVINE	231	INDONESIE	328	GABON
119	CROATIE	232	MACAO	329	GHANA
121	YOUGOSLAVIE	234	CAMBODGE	330	GUINEE
122	POLOGNE	235	SRI LANKA	331	BURKINA
123	RUSSIE	236	TAIWAN	332	KENYA
125	ALBANIE	238	COREE (REPUBLIQUE POPULAIRE DEMOCRATIQUE	333	MADAGASCAR
126	GRECE	239	COREE (REPUBLIQUE DE)	334	MALAWI
127	ITALIE	240	KOWEIT	335	MALI
128	SAINT-MARIN	241	LAOS	336	MAURITANIE
129	VATICAN, ou SAINT-SIEGE	242	MONGOLIE	337	NIGER
130	ANDORRE	243	VIET-NAM	338	NIGERIA
131	BELGIQUE	246	BANGLADESH	339	OUGANDA
132	ROYAUME-UNI	247	EMIRATS ARABES UNIS	340	RWANDA
133	GIBRALTAR	248	QATAR	341	SENEGAL
134	ESPAGNE	249	BAHREIN	342	SIERRA LEONE
135	PAYS-BAS	250	OMAN	343	SOUDAN
136	IRLANDE, ou EIRE	251	YEMEN	344	TCHAD
137	LUXEMBOURG	252	ARMENIE	345	TOGO
138	MONACO	253	AZERBAIDJAN	346	ZAMBIE
139	PORTUGAL	254	CHYPRE	347	BOTSWANA
140	SUISSE	255	GEORGIE	348	LESOTHO
144	MALTE	256	KAZAKHSTAN	350	MAROC
145	SLOVENIE	257	KIRGHIZISTAN	351	TUNISIE
148	BIELORUSSIE	258	OUZBEKISTAN	352	ALGERIE
151	MOLDAVIE	259	TADJIKISTAN	389	SAHARA OCCIDENTAL
155	UKRAINE	260	TURKMENISTAN	390	MAURICE
156	EX-REPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACEDOINE	261	GAZA ET JERICHO	391	SWAZILAND
201	ARABIE SAOUDITE	301	EGYPTE	392	GUINEE-BISSAU
203	IRAQ	302	LIBERIA	393	MOZAMBIQUE
204	IRAN	303	AFRIQUE DU SUD	394	SAO TOME-ET-PRINCIPE
205	LIBAN	304	GAMBIE	395	ANGOLA
206	SYRIE	306	SAINTE-HELENE	396	CAP-VERT

397	COMORES	424	VENEZUELA	440	SAINT-VINCENT-ET-LES GRENADINES
398	SEYCHELLES	425	TERRITOIRES DU ROYAUME- UNI AUX ANTILLES	441	ANTIGUA-ET-BARBUDA
399	DJIBOUTI	426	JAMAIQUE	442	SAINT-CHRISTOPHE-ET- NIEVES
401	CANADA	427	MALOUINES, OU FALKLAND (ILES)	501	AUSTRALIE
404	ETATS-UNIS	427	TERR. DU ROYAUME-UNI DANS L'ATLANTIQUE	502	NOUVELLE-ZELANDE
405	MEXIQUE	427	GEORGIE DU SUD ET LES ILES SANDWICH DU S	503	PITCAIRN (ILE)
406	COSTA RICA	428	GUYANA	505	TERR. DES ETATS-UNIS D'AMERIQUE EN OCEAN
407	CUBA	429	BELIZE	506	SAMOA OCCIDENTALES
408	REPUBLIQUE DOMINICAINE	430	GROENLAND	507	NAURU
409	GUATEMALA	431	ANTILLES NEERLANDAISES	508	FIDJI
410	HAITI	431	ARUBA	509	TONGA
411	HONDURAS	431	TERRITOIRE DES PAYS-BAS	510	PAPOUASIE-NOUVELLE- GUINEE
412	NICARAGUA	432	VIERGES DES ETATS-UNIS (ILES)	511	TUVALU
413	PANAMA	432	TERR. DES ETATS-UNIS D'AMERIQUE EN AMERI	512	SALOMON (ILES)
414	EL SALVADOR	433	TRINITE-ET-TOBAGO	513	KIRIBATI
415	ARGENTINE	434	BARBADE	514	VANUATU
416	BRESIL	435	GRENADE	515	MARSHALL (ILES)
417	CHILI	436	BAHAMAS	516	MICRONESIE (ETATS FEDERES DE)
418	BOLIVIE	437	SURINAME	517	PALAUOS (ILES)
419	COLOMBIE	438	DOMINIQUE	990	AUTRES PAYS
420	EQUATEUR	439	SAINTE-LUCIE	995	SANS NATIONALITE
421	PARAGUAY			999	SANS OBJET
422	PEROU				
423	URUGUAY				

PCSETU

FORMAT :

Variable caractère de longueur 2.

DEFINITION :

Il s'agit de la profession ou catégorie socioprofessionnelle de l'étudiant. Cette variable n'a un intérêt que pour les étudiants ayant une activité professionnelle.

COMMENTAIRES :

Les non-réponses peuvent être codées de deux façons : soit '82', lorsque l'étudiant déclare une activité à '0' (inactif), soit '99' pour tous les autres cas.

NOMENCLATURE :

Pour les formats SAS, il est possible de faire référence à la table associée : **PCS**.

structure :

<i>variable</i>	<i>format</i>	<i>format SAS</i>
PCS	CHAR(2)	
LIBELLE	CHAR(40)	\$PCS

contenu :

PCS	LIBELLE		
10	AGRICULTEUR EXPLOITANT	48	CONTREMAITRE, AGENT DE MAITRISE
21	ARTISAN	52	EMPL. CIVIL - AGENT SERVICE FONCT. PUBL.
22	COMMERCANT ET ASSIMILE	53	POLICIER ET MILITAIRE
23	CHEF D'ENTREPRISE DE DIX SALARIES OU PLUS	54	EMPLOYE ADMINISTRATIF D'ENTREPRISE
31	PROFESSION LIBERALE	55	EMPLOYE DE COMMERCE
33	CADRE DE LA FONCTION PUBLIQUE	56	PERSON. SERVICE DIRECT AUX PARTICULIERS
34	PROFESSEUR ET ASSIMILE		
35	PROFESSION INFORMATION, ARTS, SPECTACLES	61	OUVRIER QUALIFIE
37	CADRE ADMINIS.ET COMMERC. D'ENTREPRISE	66	OUVRIER NON QUALIFIE
38	INGENIEUR - CADRE TECHNIQUE D'ENTREPRISE	69	OUVRIER AGRICOLE
42	INSTITUTEUR ET ASSIMILE	71	RETRAITE AGRICULTEUR EXPLOITANT
43	PROFESSION INTERM. SANTE - TRAVAIL SOCIAL	72	RETRAITE ARTISAN, COMMERC., CHEF ENTREP.
44	CLERGE, RELIGIEUX	73	RETRAITE CADRE, PROFES. INTERMEDIAIRE
45	PROFESSION INTERM. ADM. FONCT. PUBLIQUE	76	RETRAITE EMPLOYE ET OUVRIER
46	PROFESSION INTERM. ADM. COMMERCE ENTR.	81	CHOMEUR N'AYANT JAMAIS TRAVAILLE
47	TECHNICIEN	82	AUTRE PERSONNE SANS ACTIVITE PROFESSIONNELLE
		99	NON RENSEIGNEE (INCONNUE OU SANS OBJET)

PCSPAR

FORMAT :

Variable caractère de longueur 2.

DEFINITION :

Il s'agit de la profession ou catégorie socioprofessionnelle du chef de famille.

COMMENTAIRES :

Les non-réponses sont codées avec la valeur '99'.

NOMENCLATURE :

Pour les formats SAS, il est possible de faire référence à la table associée : **PCS**.

structure :

<i>variable</i>	<i>format</i>	<i>format SAS</i>
PCS	CHAR(2)	
LIBELLE	CHAR(40)	\$PCS

contenu :

PCS	LIBELLE		
10	AGRICULTEUR EXPLOITANT	48	CONTREMAITRE, AGENT DE MAITRISE
21	ARTISAN	52	EMPL. CIVIL - AGENT SERVICE FONCT. PUBL.
22	COMMERCANT ET ASSIMILE	53	POLICIER ET MILITAIRE
23	CHEF D'ENTREPRISE DE DIX SALARIES OU PLUS	54	EMPLOYE ADMINISTRATIF D'ENTREPRISE
31	PROFESSION LIBERALE	55	EMPLOYE DE COMMERCE
33	CADRE DE LA FONCTION PUBLIQUE	56	PERSON. SERVICE DIRECT AUX PARTICULIERS
34	PROFESSEUR ET ASSIMILE	61	OUVRIER QUALIFIE
35	PROFESSION INFORMATION, ARTS, SPECTACLES	66	OUVRIER NON QUALIFIE
37	CADRE ADMINIS.ET COMMERC. D'ENTREPRISE	69	OUVRIER AGRICOLE
38	INGENIEUR - CADRE TECHNIQUE D'ENTREPRISE	71	RETRAITE AGRICULTEUR EXPLOITANT
42	INSTITUTEUR ET ASSIMILE	72	RETRAITE ARTISAN, COMMERC., CHEF ENTREP.
43	PROFESSION INTERM. SANTE - TRAVAIL SOCIAL	73	RETRAITE CADRE, PROFES. INTERMEDIAIRE
44	CLERGE, RELIGIEUX	76	RETRAITE EMPLOYE ET OUVRIER
45	PROFESSION INTERM. ADM. FONCT. PUBLIQUE	81	CHOMEUR N'AYANT JAMAIS TRAVAILLE
46	PROFESSION INTERM. ADM. COMMERCE ENTR.	82	AUTRE PERSONNE SANS ACTIVITE PROFESSIONNELLE
47	TECHNICIEN	99	NON RENSEIGNEE (INCONNUE OU SANS OBJET)

REGIME

FORMAT :

Variable caractère de longueur 2.

DEFINITION :

Cette variable définit le régime sous lequel l'inscription à un diplôme a été prise : régime de la formation initiale traditionnelle, de la formation par apprentissage, de la formation continue ou d'une reprise d'études non financée par un organisme public ou privé.

Remarque : Pour les inscriptions prises dans le cadre de la formation continue ou d'une autre reprise d'études, ne sont retenues que celles correspondant à une formation diplômante et donnant lieu à la délivrance d'un diplôme national ou d'un diplôme universitaire au terme d'une formation d'une durée d'au moins un an. Toutes les formations par apprentissage diplômantes et plus généralement les formations initiales doivent être prises en compte.

COMMENTAIRES :

La formation continue se définit ainsi :

- elle est financée par un organisme (public ou privé)
- elle donne lieu à des droits d'inscription particuliers
- elle donne droit au statut de stagiaire de la formation continue

Relèvent de la formation continue les publics bénéficiant soit :

- du plan de formation d'une entreprise
- du congé individuel de formation
- de la rémunération par l'Etat des stagiaires demandeurs d'emploi
- du programme ingénieurs et cadres supérieurs

La formation par apprentissage est un cas particulier de la formation initiale. Elle est caractérisée :

- pour "l'étudiant", par un statut particulier d'étudiant-apprenti
- pour la formation, par une formation particulière dispensée :
 - soit par une section d'apprentissage ('composante ou structure interne' de l'université)
 - soit par un centre de formation d'apprentis (CFA) en convention avec l'université

Les reprises d'études non financées concernent les étudiants reprenant des études, **quel que soit le niveau auquel leur scolarité a été interrompue** (CAP, BEP, BAC, ...) après un **arrêt d'au moins deux années**, dès lors que ceux-ci ne bénéficient pas d'une prise en charge dans le cadre d'un dispositif de la formation continue.

Pour les étudiants en "reprise d'études non financées par un organisme public ou privé", la variable régime d'inscription doit être codée à 11 **non seulement l'année où l'étudiant reprend ses études, mais également les années suivantes.**

Cas particulier des formations par alternance

La formation par alternance regroupe deux types de situation :

- L'étudiant est inscrit en contrat de qualification, auquel cas il relève d'un régime de formation continue (codé 21).
- L'étudiant est inscrit en contrat d'apprentissage, auquel cas, il relève de l'apprentissage (codé 12).

NOMENCLATURE :

Pour les formats SAS, il est possible de faire référence à la table associée : **REGIME**.

structure :

<i>variable</i>	<i>format</i>	<i>format SAS</i>
REGIME	CHAR(2)	
LIBELLE	CHAR(10)	\$REGIME
LIB_LONG	CHAR(40)	\$REGIMLG

contenu :

Cette variable peut prendre quatre valeurs :

REGIME	LIBELLE
10	Formation initiale
11	Reprise d'études NON FINANCEES par un organisme public ou privé
12	Formation par apprentissage
21	Formation continue, reprise d'études FINANCEES par un organisme public ou privé

RESDIP

FORMAT :

Variable caractère de longueur 2.

COMMENTAIRES :

Cette variable permet de déterminer le **résultat au diplôme**. Un résultat positif correspond à une réussite au diplôme. Un résultat négatif peut signifier échec à l'examen, non présence à l'examen (défaillance), ou abandon pour réorientation.

NOMENCLATURE :

La variable peut prendre deux valeurs renseignées :

O (Oui) : résultat positif

N (Non) : résultat négatif

Lorsque le résultat est manquant et non redressé, la variable RESDIP reste à blanc.

SECTDIS, SECDISR ET SECTINT

FORMAT :

Variable caractère de longueur 2.

DEFINITION :

Il s'agit du secteur disciplinaire (52 secteurs) associé à un code diplôme, ceci relativement à une inscription. SECTDIS correspond au secteur disciplinaire du diplôme d'inscription (DIPLOM), SECDISR à celui du diplôme du fichier des résultats (DIPLOMR) et SECTINT à celui du diplôme intermédiaire.

COMMENTAIRES :

Pour les diplômes codés par les universités (diplômes commençant par '9') le secteur disciplinaire est directement extrait du code diplôme remonté par l'établissement. Il n'y a donc aucun moyen de vérifier le secteur disciplinaire remonté par l'université. Pour les autres diplômes, le secteur disciplinaire découle directement du code diplôme, chaque diplôme est associé à un et un seul secteur disciplinaire, l'information est donc identique pour tous les établissements.

Le secteur disciplinaire en 52 postes peut être regroupé en 14 postes (**voir la variable DISCIPLI**).

NOMENCLATURE :

Pour les formats SAS, il est possible de faire référence à la table associée : **SECTDIS**.

structure :

<i>variable</i>	<i>format</i>	<i>format SAS</i>
SECTDIS	CHAR(2)	
LIBELLE	CHAR(100)	\$LSECT
DISCIPLI	CHAR(2)	\$SECDIS

contenu :

SECTDIS	LIBELLE	DISCIPLI
01	MATHEMATIQUES	15
02	PHYSIQUE	15
03	CHIMIE	15
04	MATHEMATIQUES APPLIQUEES ET SCIENCES SOCIALES (MASS)	15
05	SCIENCES DE L'UNIVERS, DE LA TERRE, DE L'ESPACE	09
06	SCIENCES DE LA VIE, BIOLOGIE, SANTE	09
07	MEDECINE	11
08	ODONTOLOGIE	12
09	PHARMACIE	13
10	STAPS	10
11	MECANIQUE, GENIE MECANIQUE, INGENIERIE MECANIQUE	15
12	GENIE CIVIL	15
13	GENIE DES PROCEDES, MATERIAUX	15
14	INFORMATIQUE	15
15	ELECTRONIQUE, GENIE ELECTRIQUE, EEA	15
16	SCIENCES ET TECHNOLOGIE INDUSTRIELLES	15
17	SCIENCES DU LANGAGE - LINGUISTIQUE	04
18	LANGUES ET LITTERATURES ANCIENNES	04
19	LANGUES ET LITTERATURES FRANCAISES	04
20	LITTERATURE GENERALE ET COMPAREE	04
21	ARTS	04
22	FRANCAIS, LANGUE ETRANGERE	05
23	LANGUES ET LITTERATURES ETRANGERES	05
24	LANGUES ETRANGERES APPLIQUEES	05
25	CULTURES ET LANGUES REGIONALES	05
26	PHILOSOPHIE, EPISTEMOLOGIE	06

SECTDIS	LIBELLE	DISCIPLI
27	HISTOIRE	06
28	GEOGRAPHIE	06
29	AMENAGEMENT	06
30	ARCHEOLOGIE, ETHNOLOGIE, PREHISTOIRE	06
31	SCIENCES RELIGIEUSES	06
32	PSYCHOLOGIE	06
33	SOCIOLOGIE, DEMOGRAPHIE	06
34	SCIENCES DE L'EDUCATION	06
35	SCIENCES DE L'INFORMATION ET LA COMMUNICATION	06
36	SCIENCES JURIDIQUES	01
37	SCIENCES POLITIQUES	01
38	SCIENCES ECONOMIQUES	02
39	SCIENCES DE GESTION	02
40	ADMINISTRATION ECONOMIQUE ET SOCIALE (AES)	03
41	FORMATION GENERALE AUX METIERS DE L'INGENIEUR	15
42	MATHEMATIQUES ET INFORMATIQUE	15
43	PHYSIQUE ET CHIMIE	15
61	PLURI DROIT – SCIENCES POLITIQUES	01
62	PLURI SCIENCES ECONOMIQUES – GESTION	02
64	PLURI LETTRES – SCIENCES DU LANGAGE – ARTS	04
65	PLURI LANGUES	05
66	PLURI SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES	06
67	PLURI LETTRES – LANGUES – SCIENCES HUMAINES	32
68	PLURI SCIENCES FONDAMENTALES ET APPLICATIONS	15
69	PLURI SCIENCES DE LA VIE, DE LA SANTE, DE LA TERRE ET DE L'UNIVERS	09
70	PLURI SCIENCES	33

SEXE

FORMAT :

Variable caractère de longueur 1.

DEFINITION :

Il s'agit du sexe de l'étudiant.

COMMENTAIRES :

En cas de non-réponse, la modalité homme ou femme est attribuée de manière aléatoire.

NOMENCLATURE :

Pour les formats SAS, il est possible de faire référence à la table associée : **SEXE**.

structure :

<i>variable</i>	<i>format</i>	<i>format SAS</i>
SEXE	CHAR(1)	
LIBELLE	CHAR(40)	\$SEXE

contenu :

SEXE	LIBELLE
1	HOMME
2	FEMME

SITUAT

FORMAT :

Variable caractère de longueur 1.

DEFINITION :

Il s'agit de la situation de famille de l'étudiant.

COMMENTAIRES :

Les non-réponses sont codées en '1' (seul(e) sans enfant à charge).

NOMENCLATURE :

Pour les formats SAS, il est possible de faire référence à la table associée : **SITUAT**.

structure :

<i>variable</i>	<i>format</i>	<i>format SAS</i>
SITUAT	CHAR(1)	
LIBELLE	CHAR(40)	\$SITUAT

contenu :

SITUAT	LIBELLE
1	SEUL(E) SANS ENFANT A CHARGE
2	EN COUPLE SANS ENFANT A CHARGE
3	SEUL(E) AVEC ENFANT(S) A CHARGE
4	EN COUPLE AVEC ENFANT(S) A CHARGE

SITUPRE

FORMAT :

Variable caractère de longueur 1.

DEFINITION :

Il s'agit de la situation de l'étudiant l'année précédente (type de formation ou d'enseignement suivi) et ceci uniquement l'année précédente et non pas une année antérieure. La situation est souvent désignée par le type d'établissement fréquenté l'année précédente.

COMMENTAIRES :

En cas de non-scolarisation l'année précédente, une des deux modalités suivantes est renseignée :

- 'non scolarisé l'année précédente, mais étant déjà entré dans l'enseignement supérieur (étudiant en reprise d'études supérieures **modalité U**)'
- 'non scolarisé l'année précédente, mais n'étant jamais entré dans l'enseignement supérieur (étudiant ayant différé son entrée dans le supérieur **modalité T**)'.

Les non-réponses sont codées en '9'.

NOMENCLATURE :

Pour les formats SAS, il est possible de faire référence à la table associée : **SITUPRE**.

structure :

<i>variable</i>	<i>format</i>	<i>format SAS</i>
SITUPRE	CHAR(1)	
LIBELLE	CHAR(40)	\$SITUPRE

contenu :

SITUPRE	LIBELLE
A	ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (Y COMP CORRESP)
B	BTS ET ASSIMILES
C	IUT
D	CPGE
E	ECOLE D'INGENIEURS (UNIVERSITAIRE OU NON)
F	IUFM
G	ENSEIGNEMENT PAR CORRESPONDANCE
H	UNIVERSITE (HORS IUT, IUFM, ING UNIV)
L	ETAB (HORS UNIV) PREPARANT CONC PARAMEDIC
P	ETAB ETRANGER D'ENSEIGNEMENT SUP OU SEC
S	AUTRE ETABLISSEMENT OU CURSUS
T	PRISE D'ETUDES DIFFEREE
U	REPRISE D'ETUDES
V	INSTITUTS CATHOLIQUES

SPECIA SPECIB SPECIC

FORMAT :

Variable caractère de longueur 4.

DEFINITION :

Il s'agit de la spécialité qui correspond à un niveau de spécification d'un diplôme national plus fin que celui défini par les libellés du diplôme. Cette information concerne les diplômes de langues et les diplômes d'ingénieur.

COMMENTAIRES :

Cette variable n'est pas très bien renseignée par les établissements en ce qui concerne les diplômes d'ingénieur. **En revanche, les spécialités de langue ont été mieux renseignées grâce à de nombreux rappels effectués auprès des universités.**

NOMENCLATURE :

Pour les formats SAS, il est possible de faire référence à la table associée : **SPECI**

structure :

<i>variable</i>	<i>format</i>	<i>format SAS</i>
SPECI	CHAR(4)	
LIBELLE	CHAR(40)	\$SPECI

contenu :

a) code spécialité : langues

0001	SERBO-CROATE	0039	ARMENIEN	0076	GUARANI
0002	TCHEQUE	0040	BANTU	0077	HAOUSSA
0003	TURC	0041	BASQUE	0078	INDONESIEN-MALAISIE
0004	VIETNAMIEN	0042	BENGALI	0079	INUKTITUT
0006	POLONAIS	0044	CORSE	0080	KURDE
0007	PORTUGAIS	0045	CREOLE	0081	LANGUES OCEANIENNES
0009	ROUMAIN	0046	DANOIS	0082	LAOTIEN
0010	RUSSE	0047	DREHU	0083	LETTON
0011	NEERLANDAIS	0048	FINNOIS	0084	LITUANIEN
0012	OCCITAN	0049	HINDI	0085	MACEDONIEN
0013	COREEN	0050	INDONESIEN	0086	MAYA
0014	ESPAGNOL	0051	ISLANDAIS	0087	MONGOL
0015	HONGROIS	0052	LANGUES MELANESIENNES	0088	NAHUATL
0018	GREC MODERNE	0054	MANDINGUE	0089	NEPALI
0019	ITALIEN	0055	NORVEGIEN	0090	OURDOU
0021	LANGUES IRANIENNES	0056	PEUL	0091	PASHTO
0022	JAPONAIS	0059	SIAMOIS	0092	PILIPINO (TAGALOG)
0023	LANGUES INDIENNES	0060	SUEDOIS	0093	QUECHUA
0024	LANGUES POLYNESIENNES	0061	TAHITIEN	0094	RROMANI
0026	ALLEMAND	0062	YORUBA	0095	SINGHALAIS
0027	ANGLAIS	0064	PERSAN	0096	SLOVAQUE
0028	ARABE	0065	HEBREU	0097	SLOVENE
0030	BERBERE	0066	LATIN	0098	TAMOUL
0031	CATALAN	0067	GREC ANCIEN	0099	TELOUGOU
0032	CHINOIS	0068	ALBANAIS	0100	TIBETAIN
0033	MALGACHE	0070	ARABE ORIENTAL	0101	TSIGANE
0034	BRETON	0071	BIRMAN	0102	UKRAINIEN
0035	AJIE	0072	BULGARE	0103	WOLOF
0036	AMHARIQUE	0073	CAMBODGIEN (KHMER)	0104	YIDDISH
0037	ARABE LITTERAL	0074	ESTONIEN	0105	QAZAQ
0038	ARABE MAGHREBIN	0075	GEORGIEN	0106	SWAHILI

TELENS

Cette variable ne fait plus partie de la remontée des inscriptions depuis la rentrée 2004.

TYP_DIPL, TYP_DIPR ET TYP_DIPINT

FORMAT :

Variables caractère de longueur 2.

La variable TYP_DIPL est calculée à partir du code diplôme du fichier des inscrits 2006-2007 (variable DIPLOM), la variable TYP_DIPR est le type de diplôme associé au diplôme remonté dans le fichier des résultats (variable DIPLOMR) et TYP_DIPINT est associé au diplôme intermédiaire (variable DIPINT).

DEFINITION :

Il s'agit du type du diplôme. Le type du diplôme est l'intitulé le plus général du diplôme (par exemple DEUG). Il est défini directement à partir du diplôme préparé.

COMMENTAIRES :

Il convient de rester vigilant sur certains types de diplôme. En effet, si l'on souhaite travailler sur l'ensemble des maîtrises, il faut sélectionner 3 types de diplômes : maîtrises 'anciennes' ('EC'), maîtrises renouvelées ('EA') et maîtrises IUP ('EJ').

NOMENCLATURE :

Pour les formats SAS, il est possible de faire référence à la table associée : **TYP_DIPL**.

structure :

<i>variable</i>	<i>format</i>	<i>position</i>
typ_dipl	char(2)	2
libelle	char(10)	3-12

contenu :

CYCLE NATURE		libellé nature du diplôme	TYPE DIPLOME	libellé du type du diplôme
0	1	DIPLOME HABILITE NATIONALEMENT	AC	CAPACITE EN DROIT
0	1	DIPLOME HABILITE NATIONALEMENT	NA	AUTRES DIPL. NATIONAUX NIV. FORM. BAC
0	B	AUTRE CONCOURS ADMNISTRATIF	VA	CONCOURS ADMINISTRATIF NIV. FORM. BAC
0	C	DIPLOME D'UNIVERSITE	01	DIPLOME UNIVERSITE GENERIQUE
0	C	DIPLOME D'UNIVERSITE	09	AUTRES DIPLOMES UNIVERSITES
0	C	DIPLOME D'UNIVERSITE	UA	DIPLOME UNIVERSITE NIV.FORM. BAC
0	I	DIPLOME INTERNATIONAL	05	DIPLOME INTERNATIONAL
1	1	DIPLOME HABILITE NATIONALEMENT	CC	DEUG
1	1	DIPLOME HABILITE NATIONALEMENT	CD	DEUST
1	1	DIPLOME HABILITE NATIONALEMENT	EM	MSBM - C2
1	1	DIPLOME HABILITE NATIONALEMENT	EN	MAITRISE DE SCIENCES BIOL. ET MEDICALE
1	1	DIPLOME HABILITE NATIONALEMENT	FH	DE DOCTEUR EN PHARMACIE
1	1	DIPLOME HABILITE NATIONALEMENT	FJ	DE DOCTEUR EN CHIRURGIE DENTAIRE
1	1	DIPLOME HABILITE NATIONALEMENT	IB	DE DOCTEUR EN MEDECINE
1	1	DIPLOME HABILITE NATIONALEMENT	NB	AUTRES DIPL. NATIONAUX NIV. FORM. BAC+1
1	1	DIPLOME HABILITE NATIONALEMENT	PA	CERTIFICAT CAPACITE ORTHOPHONISTE
1	1	DIPLOME HABILITE NATIONALEMENT	PB	CERTIFICAT CAPACITE ORTHOPTISTE
1	1	DIPLOME HABILITE NATIONALEMENT	PC	DIPLOME D'ETAT AUDIO-PROTHESISTE
1	1	DIPLOME HABILITE NATIONALEMENT	PD	DIPLOME D'ETAT PSYCHOMOTRICIEN
1	1	DIPLOME HABILITE NATIONALEMENT	PE	DIPLOME D'ETAT SAGE-FEMME
1	1	DIPLOME HABILITE NATIONALEMENT	PF	DIPL ETAT DE MASSEUR-KINESATHERAPEUTE
1	1	DIPLOME HABILITE NATIONALEMENT	PG	DIPLOME ETAT ERGOTHERAPEUTE
1	1	DIPLOME HABILITE NATIONALEMENT	XA	LICENCE (LMD)
1	1	DIPLOME HABILITE NATIONALEMENT	ZA	DIPLOME PREP AUX ETUDES COMPTABLES
1	6	DIPLOME D'INGENIEUR	FI	FORMATION D'INGENIEUR CLASSIQUE
1	6	DIPLOME D'INGENIEUR	FN	FORM D'INGENIEUR EN PARTENARIAT(EX NFI)
1	C	DIPLOME D'UNIVERSITE	01	DIPLOME UNIVERSITE GENERIQUE
1	C	DIPLOME D'UNIVERSITE	06	POST-DUT
1	C	DIPLOME D'UNIVERSITE	09	AUTRES DIPLOMES UNIVERSITES
1	C	DIPLOME D'UNIVERSITE	UC	DIPLOME UNIVERSITE NIV.FORM. BAC + 2
1	C	DIPLOME D'UNIVERSITE	UX	DIPLOME INSTITUT ETUDES POLITIQUES

1	I	DIPLOME INTERNATIONAL	05	DIPLOME INTERNATIONAL
1	P	DIPLOME NATIONAL IUP	CK	DEUG IUP
1	U	DIPLOME NATIONAL IUT	CB	DUT
1	U	DIPLOME NATIONAL IUT	CL	DIPLOME NAT DE TECHN SPECIAL (DNST)
2	1	DIPLOME HABILITE NATIONALEMENT	DB	LIC BI-DISCIPLINAIRE
2	1	DIPLOME HABILITE NATIONALEMENT	DC	LICENCE
2	1	DIPLOME HABILITE NATIONALEMENT	DP	LICENCE PROFESSIONNELLE
2	1	DIPLOME HABILITE NATIONALEMENT	EB	MAITRISE BI-DISCIPLINAIRE
2	1	DIPLOME HABILITE NATIONALEMENT	EC	MAITRISE
2	1	DIPLOME HABILITE NATIONALEMENT	ED	MST
2	1	DIPLOME HABILITE NATIONALEMENT	EE	MAITRISE DE SCIENCES ET GESTION (MSG)
2	1	DIPLOME HABILITE NATIONALEMENT	EM	MSBM - C2
2	1	DIPLOME HABILITE NATIONALEMENT	EN	MAITRISE DE SCIENCES BIOL. ET MEDICALE
2	1	DIPLOME HABILITE NATIONALEMENT	FH	DE DOCTEUR EN PHARMACIE
2	1	DIPLOME HABILITE NATIONALEMENT	FJ	DE DOCTEUR EN CHIRURGIE DENTAIRE
2	1	DIPLOME HABILITE NATIONALEMENT	IB	DE DOCTEUR EN MEDECINE
2	1	DIPLOME HABILITE NATIONALEMENT	LP	LICENCE PLURIDISCIPLINAIRE
2	1	DIPLOME HABILITE NATIONALEMENT	ND	AUTRES DIPL. NATIONAUX NIV. FORM. BAC+3
2	1	DIPLOME HABILITE NATIONALEMENT	XA	LICENCE (LMD)
2	1	DIPLOME HABILITE NATIONALEMENT	XB	MASTER (LMD)
2	1	DIPLOME HABILITE NATIONALEMENT	XC	MASTER INGENIEUR
2	1	DIPLOME HABILITE NATIONALEMENT	ZB	DIPLOME ETUDES COMPTABLES
2	1	DIPLOME HABILITE NATIONALEMENT	ZC	DIPLOME SUPERIEUR ETUDES COMPTABLES
2	1	DIPLOME HABILITE NATIONALEMENT	ZD	DIPLOME NATIONAL D'OENOLOGIE
2	4	MAGISTERE HOMOLOGUE	FE	MAGISTERE
2	6	DIPLOME D'INGENIEUR	FI	FORMATION D'INGENIEUR CLASSIQUE
2	6	DIPLOME D'INGENIEUR	FN	FORM D'INGENIEUR EN PARTENARIAT(EX NFI)
2	6	DIPLOME D'INGENIEUR	YI	FORMATION INGENIEUR SPECIALISE
2	7	DIPLOME DE HAUT ENS COMMERCIAL VISE UZ		DIPLOME COMMERCE
2	A	CONCOURS D'ENSEIGNEMENT	DK	PREPARATION CAPEPS
2	A	CONCOURS D'ENSEIGNEMENT	DU	PREPARATION CPE
2	A	CONCOURS D'ENSEIGNEMENT	DV	PREPARATION CAPE
2	A	CONCOURS D'ENSEIGNEMENT	DW	PREPARATION CAPES
2	A	CONCOURS D'ENSEIGNEMENT	DX	PREPARATION CAPLP

2	A	CONCOURS D'ENSEIGNEMENT	DY	PREPARATION CAPET
2	B	AUTRE CONCOURS ADMINISTRATIF	VD	CONCOURS ADMINISTRATIF NIV. FORM. BAC+3
2	C	DIPLOME D'UNIVERSITE	01	DIPLOME UNIVERSITE GENERIQUE
2	C	DIPLOME D'UNIVERSITE	09	AUTRES DIPLOMES UNIVERSITES
2	C	DIPLOME D'UNIVERSITE	UD	DIPLOME UNIVERSITE NIV. FORM. BAC + 3
2	C	DIPLOME D'UNIVERSITE	UE	DIPLOME UNIVERSITE NIV. FORM. BAC + 4
2	C	DIPLOME D'UNIVERSITE	UX	DIPLOME INSTITUT ETUDES POLITIQUES
2	C	DIPLOME D'UNIVERSITE	UY	CERTIFICAT ETUDES JUDICIAIRES
2	D	AGREGATION	EZ	PREPARATION AGREGATION
2	I	DIPLOME INTERNATIONAL	05	DIPLOME INTERNATIONAL
2	P	DIPLOME NATIONAL IUP	DJ	LICENCE IUP
2	P	DIPLOME NATIONAL IUP	EJ	MAITRISE IUP
3	1	DIPLOME HABILITE NATIONALEMENT	03	HABILITATION A DIRIGER DES RECHERCHES
3	1	DIPLOME HABILITE NATIONALEMENT	FC	DIPLOME D'ETUDE APPROFONDIE (DEA)
3	1	DIPLOME HABILITE NATIONALEMENT	FD	DESS
3	1	DIPLOME HABILITE NATIONALEMENT	FH	DE DOCTEUR EN PHARMACIE
3	1	DIPLOME HABILITE NATIONALEMENT	FJ	DE DOCTEUR EN CHIRURGIE DENTAIRE
3	1	DIPLOME HABILITE NATIONALEMENT	GF	CES (CHIR. DENT. A)
3	1	DIPLOME HABILITE NATIONALEMENT	HH	CES (CHIR. DENT.B)
3	1	DIPLOME HABILITE NATIONALEMENT	IB	DE DOCTEUR EN MEDECINE
3	1	DIPLOME HABILITE NATIONALEMENT	IC	DIPLOME FIN 2EME CYCLE ETUDES MEDICALES
3	1	DIPLOME HABILITE NATIONALEMENT	IX	QUALIFICATION MEDECINE GENERALE
3	1	DIPLOME HABILITE NATIONALEMENT	JB	C.E.C.S.M.O.
3	1	DIPLOME HABILITE NATIONALEMENT	JC	DES PHARMACIE
3	1	DIPLOME HABILITE NATIONALEMENT	JD	DES MEDECINE
3	1	DIPLOME HABILITE NATIONALEMENT	JF	DES CHIRURGIE BUCCALE
3	1	DIPLOME HABILITE NATIONALEMENT	KG	CAPACITE MEDECINE
3	1	DIPLOME HABILITE NATIONALEMENT	MA	DESC MEDECINE GROUPE 1
3	1	DIPLOME HABILITE NATIONALEMENT	MB	DESC MEDECINE GROUPE 2
3	1	DIPLOME HABILITE NATIONALEMENT	MC	DESC MEDECINE
3	1	DIPLOME HABILITE NATIONALEMENT	MD	DESC BIOLOGIE MEDICALE
3	1	DIPLOME HABILITE NATIONALEMENT	XB	MASTER (LMD)
3	1	DIPLOME HABILITE NATIONALEMENT	YA	DOCTORAT D'UNIVERSITE
3	1	DIPLOME HABILITE NATIONALEMENT	YB	DOCTORAT D'UNIVERSITE (GENERIQUE)

3	1	DIPLOME HABILITE NATIONALEMENT	YJ	DIS MEDECINE
3	1	DIPLOME HABILITE NATIONALEMENT	YL	DIS PHARMACIE
3	1	DIPLOME HABILITE NATIONALEMENT	YM	ATTEST. FORMATION SPECIALISEE (AFS)
3	1	DIPLOME HABILITE NATIONALEMENT	YN	ATTEST. FORM. SPECIALISEE APPROF. (AFSA)
3	1	DIPLOME HABILITE NATIONALEMENT	YP	ATTESTATION ETUDES APPROF. CH. DENTAIRE
3	C	DIPLOME D'UNIVERSITE	01	DIPLOME UNIVERSITE GENERIQUE
3	C	DIPLOME D'UNIVERSITE	09	AUTRES DIPLOMES UNIVERSITES
3	C	DIPLOME D'UNIVERSITE	UF	DIPLOME UNIVERSITE NIV. FORM BAC + 5
3	I	DIPLOME INTERNATIONAL	05	DIPLOME INTERNATIONAL
3	L	LABEL CONFERENCE GRANDES ECOLES	07	MASTERE SPECIALISE
3	P	DIPLOME NATIONAL IUP	FF	DIPLOME DE RECHERCHE TECHNOLOGIQUE (DRT)

VOIE ET VOIER

FORMAT :

Variable caractère de longueur 1.

DEFINITION :

Il s'agit de la voie : générale ou indifférenciée, professionnelle ou recherche des diplômes LMD. En 2006-2007, les licences LMD sont toutes générales, à terme elles pourront être générales ou professionnelles. La voie des masters peut être indifférenciée, générale ou recherche. VOIE est calculée à partir de la variable DIPLOM du fichier des inscriptions et VOIER de la variable DIPLOMR du fichier des résultats aux diplômes.

Les établissements peuvent inscrire des étudiants en master indifférencié mais ne peuvent délivrer que des masters à finalité professionnelle ou recherche.

NOMENCLATURE :

Format SAS : \$lvoie

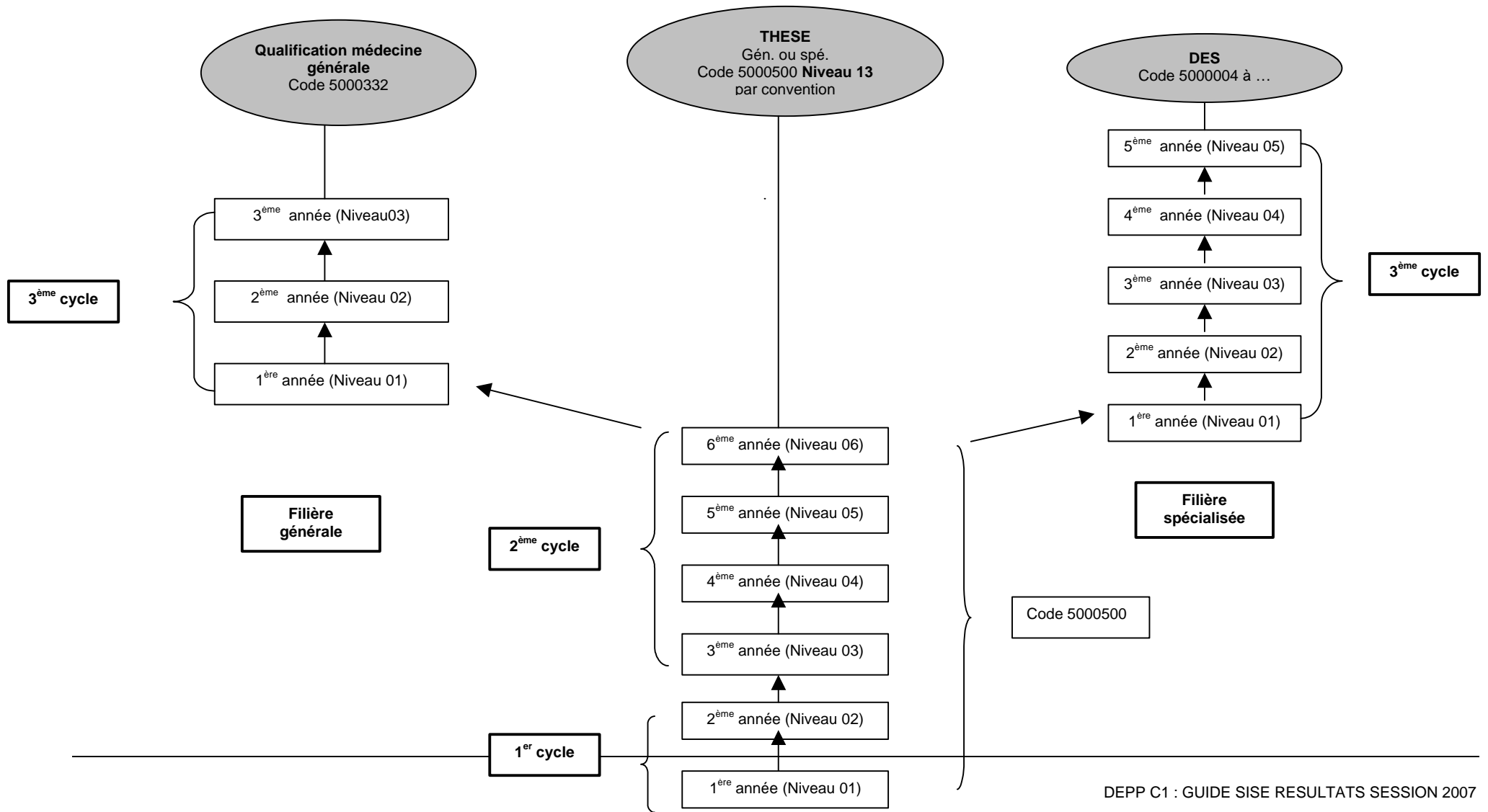
contenu :

VOIE	LIBELLE
0	GÉNÉRALE OU INDIFFÉRENCIÉE
1	PROFESSIONNELLE
2	RECHERCHE

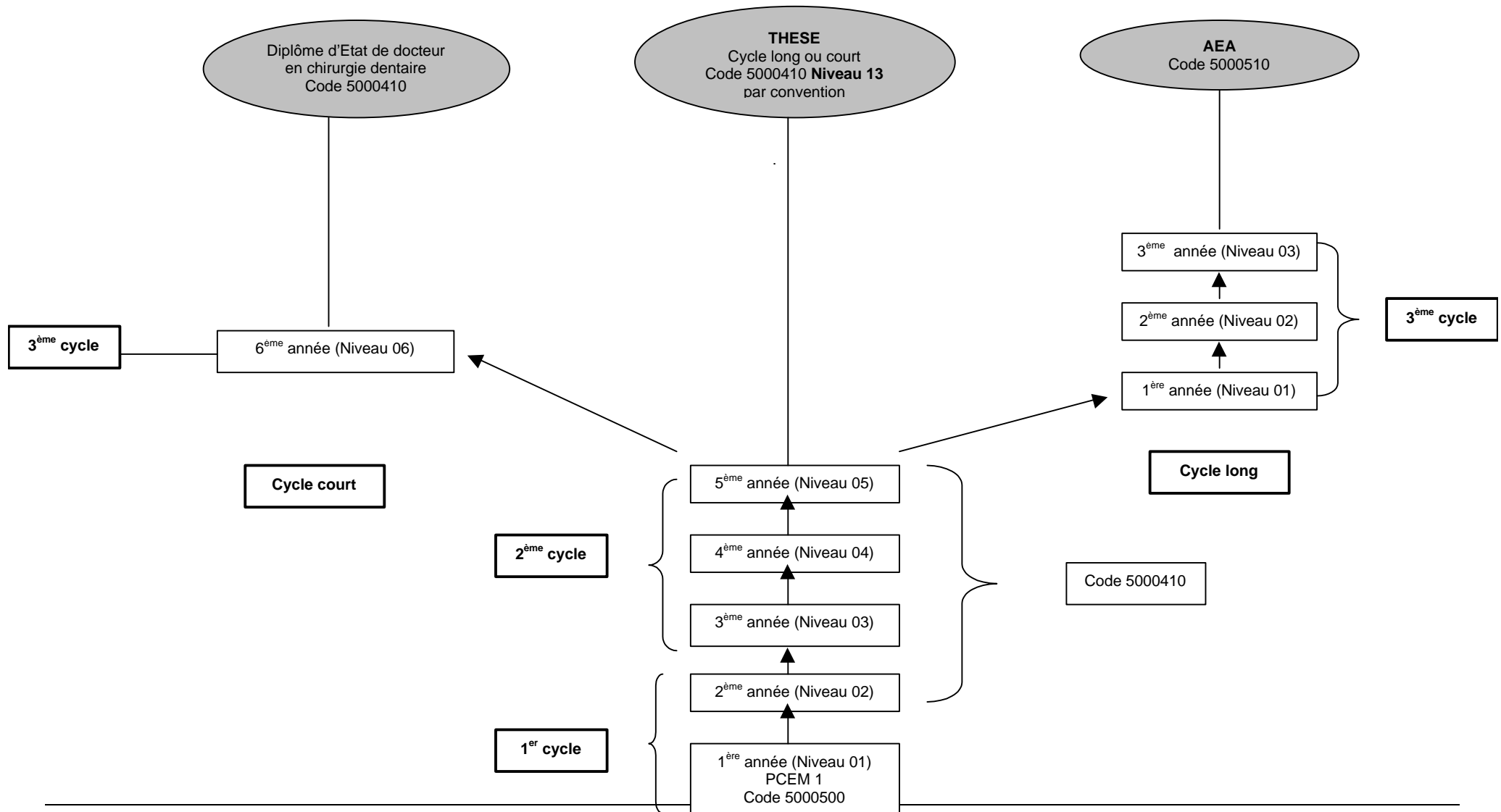
ANNEXE 1

NOMENCLATURES RELATIVES AUX DIPLOMES D'ETAT DE DOCTEUR EN MEDECINE, PHARMACIE, ODONTOLOGIE

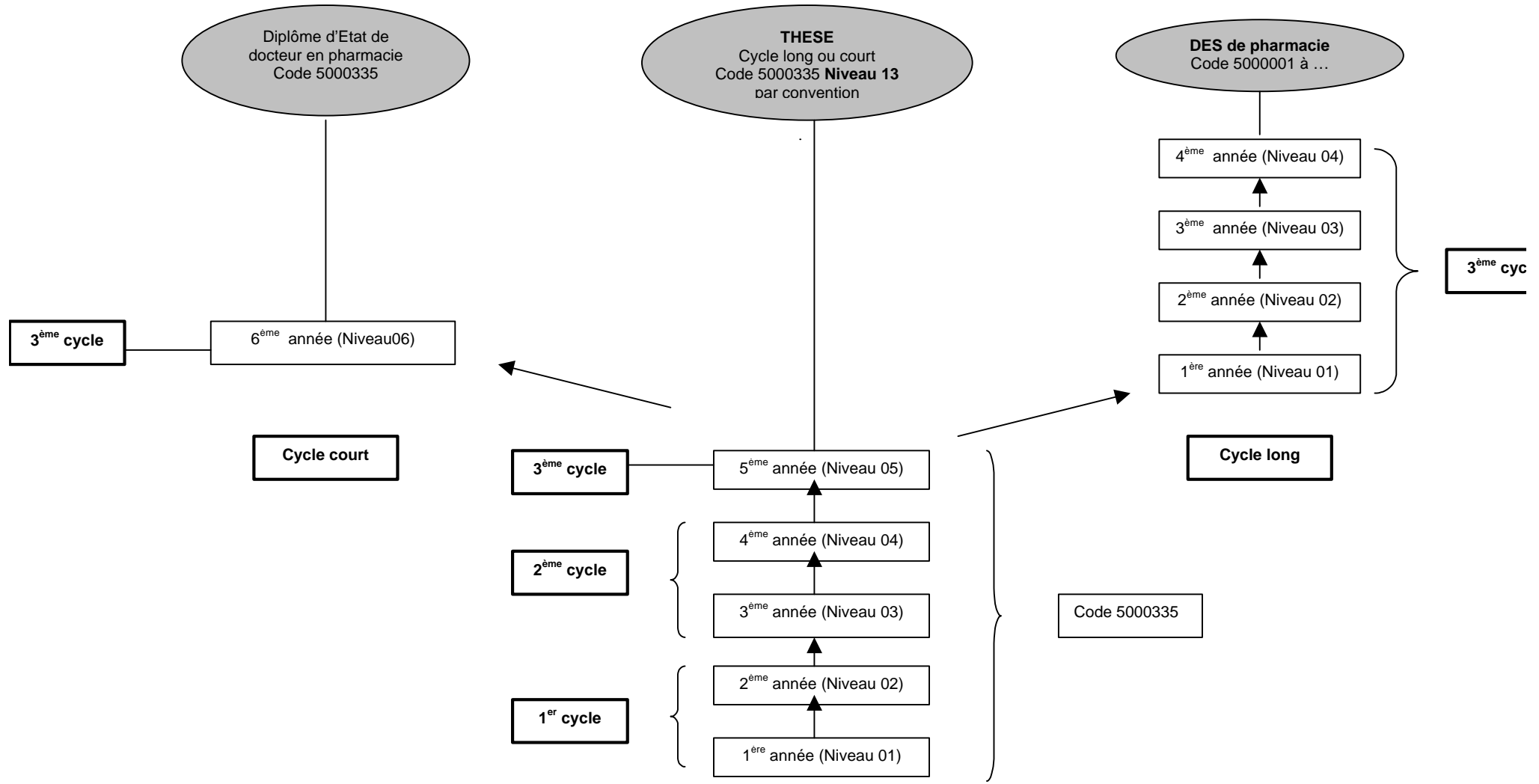
DIPLOME D'ETAT DE DOCTEUR EN MEDECINE



DIPLOME D'ETAT DE DOCTEUR EN CHIRURGIE DENTAIRE



DIPLOME D'ETAT DE DOCTEUR EN PHARMACIE



ANNEXE 2

DETAIL DES FORMATS SISE

Nom de la Table	Nom de la variable de départ	Libellé associé	Nom du Format	Description
ACADEMIE	ACADEMIE	LIB_LONG	\$ACALG	Associe le code ACADEMIE à son libellé long
ACADEMIE	ACADEMIE	LIBELLE	\$ACABAC	Associe le code ACADEMIE à son libellé court
ACTIVI	ACTIVI	LIB_LONG	\$ACTIVLG	Associe le code ACTIVI à son libellé long
ACTIVI	ACTIVI	LIBELLE	\$ACTIVI	Associe le code ACTIVI à son libellé court
AIDE	AIDE	LIB_LONG	\$AIDELG	Associe le code AIDE à son libellé long
AIDE	AIDE	LIBELLE	\$AIDE	Associe le code AIDE à son libellé court
BAC	BAC	LIB_LONG	\$BACLG	Associe le code BAC à son libellé long
BAC	BAC	LIBELLE	\$BAC	Associe le code BAC à son libellé court
BAC_RGRP	BAC_RGRP	LIB_LONG	\$LBACRLG	Associe le code BAC_RGRP à son libellé long
BAC_RGRP	BAC_RGRP	LIBELLE	\$LBACRG	Associe le code BAC_RGRP à son libellé court
COMPOS	COMMUNE	LIBCOM	\$COMMUNE	Associe le code commune au libelle de commune (pour l'ensemble des communes de France)
COMPOS	COMMUNE	LIBCOM	\$LCOMMU	Associe le code commune à son libelle (pour les communes ayant des étudiants SISE)
COMPOS	COMPOS	CATJUR	\$CATJUR	Associe la composante a sa catégorie juridique
COMPOS	COMPOS	COMLIB	\$PATRON	Associe le code numéro uai à son patronyme uai
COMPOS	COMPOS	COMMUNE	\$COMCOMP	Associe la composante au code commune d'implantation
COMPOS	COMPOS	ETABLI	\$ETACOMP	Associe la composante à son établissement de rattachement
COMPOS	COMPOS	LCATJUR	\$LCATJUR	Associe la composante au libelle de sa catégorie juridique
COMPOS	COMPOS	LIBCOM	\$LIBCOM	Associe la composante au libelle de la commune d'implantation
COMPOS	COMPOS	LIBELLE	\$COMPOS	Associe le code COMPOS à son libellé
COMPOS	COMPOS	LNATURE	\$LNATCOM	Associe la composante au libelle de son code nature
COMPOS	COMPOS	LTYPCT	\$LTYPCT	Associe la composante au libelle court du type de composante
COMPOS	COMPOS	LTYPLG	\$TYPCOMP	Associe la composante au libelle long de son type de composante
COMPOS	COMPOS	NATURE	\$NATCOMP	Associe la composante à son code nature
COMPOS	COMPOS	RATTACH	\$RATTACH	Associe la composante à sa composante de rattachement

COMPOS	COMPOS	SIGLE	\$SIGLE	Associe le code COMPOS à son SIGLE
COMPOS	COMPOS	TYPCOMP	\$TYPC	Associe la composante au type de composante
COMPOS	TYPCOMP	LTYPLG	\$LTYPCOM	Associe le code type composante sise à son libelle long
CURPAR	CURPAR	LIB_LONG	\$CURPALG	Associe le code CURPAR à son libellé long
CURPAR	CURPAR	LIBELLE	\$CURPAR	Associe le code CURPAR à son libellé court
CYCLE	CYCLE	LIB_LONG	\$LCYCLLG	Associe le code CYCLE à son libellé long
CYCLE	CYCLE	LIBELLE	\$LCYCLE	Associe le code CYCLE à son libellé court
DEPART	DEPART	ACADEMIE	\$ACAETA	Associe le code département immatriculation à son académie et assimile
DEPART	DEPART	DEPPRE	\$DEPI2_	Associe le code département immatriculation au code département INSEE 2
DEPART	DEPART	DEPRESPA	\$DEPETA	Associe le code département immatriculation à son département INSEE 3
DEPART	DEPART	LIB_CT	\$LDEPI	Associe le numéro de département sur 3 caractères à son libellé court
DEPART	DEPART	LIBELLE1	\$LDEPETA	Associe le numéro de département sur 3 caractères à son libellé long
DEPART	DEPART	REGION	\$DREGION	Associe le code département immatriculation à sa région
DEPART	DEPPRE	ACADEMIE	\$DEP2A	Associe le code département INSEE 2 à son académie
DEPART	DEPPRE	DEPRESPA	\$DEP23_	Associe le code département INSEE 2 au code département INSEE 3
DEPART	DEPPRE	LIB_CT	\$LDEP2_	Associe le code département INSEE 2 à son libelle court
DEPART	DEPPRE	REGION	\$DEPREG	Associe le code département INSEE 2 à sa région
DEPART	DEPRESPA	ACADEMIE	\$ACARESP	Associe le code département INSEE 3 à son académie
DEPART	DEPRESPA	DEPPRE	\$DEP32_	Associe le code département INSEE 3 au code département INSEE 2
DEPART	DEPRESPA	LIB_CT	\$LDEP3_	Associe le numéro de département sur 3 caractères à son libellé court
DEPART	DEPRESPA	LIBELLE1	\$DEPRESP	Associe le numéro de département sur 3 caractères à son libellé long
DEPPRE	DEPPRE	LIB_LONG	\$DEPPRLG	Associe le code DEPPRE à son libellé long
DEPPRE	DEPPRE	LIBELLE	\$DEPPRE	Associe le code DEPPRE à son libellé court
DIPDER	DIPDER	LIBELLE	\$DIPDER	Associe le code DIPDER à son libellé
DIPLOM	DIPLOM	LIBELLE	\$DIPT2A	Associe le code diplôme à son intitulé complet en majuscule
DIPLOM	DIPLOM	LIBELLE1	\$DIPLOM	Associe le code diplôme à son libelle 1
DIPLOM	DIPLOM	LIBELLE2	\$DIPINT	Associe le code diplôme à son libelle 2
DIPLOM	DIPLOM	SECTDIS	\$SECTDIS	Associe le code diplôme sise à son secteur disciplinaire sise
DIPLOM	DIPLOM	TYP_DIPL	\$TYPDIPL	Associe le code diplôme au type de diplôme
DISCIPLI	DISCIPLI	LIB_LONG	\$LDISCLG	Associe le code DISCIPLI à son libellé long
DISCIPLI	DISCIPLI	LIBELLE	\$LDISCIPI	Associe le code DISCIPLI à son libellé court
DIPDER	DIPDER	LIBELLE	\$DIPDEC	Associe le code dernier diplôme obtenu à son libelle court
ECHANG	ECHANG	LIBELLE	\$ECHANG	Associe le code ECHANG à son libellé court

FR_ETR_D	FR_ETR_D	LIB_LONG	\$LFREDLG	Associe le code FR_ETR_D à son libellé long
FR_ETR_D	FR_ETR_D	LIBELLE	\$LFRETD	Associe le code FR_ETR_D à son libellé court
FR_ETR_R	FR_ETR_R	LIB_LONG	\$LFRERLG	Associe le code FR_ETR_R à son libellé long
FR_ETR_R	FR_ETR_R	LIBELLE	\$LFRETRG	Associe le code FR_ETR_R à son libellé court
GROUPER	GROUPE	LIBELLE	\$GROUPE	Associe le code GROUPE à son libellé
HEBERG	HEBERG	LIB_LONG	\$HEBERLG	Associe le code HEBERG à son libellé long
HEBERG	HEBERG	LIBELLE	\$HEBERG	Associe le code HEBERG à son libellé court
TYP_DIPR	TYP_DIPL	NATURE	\$NATURE	Associe le code Type diplôme SISIE à son code NATURE
NIVFORM	NIVFORM	LIB_LONG	\$DEGETLG	Associe le code DEGETU à son libellé long
NIVFORM	NIVFORM	LIBELLE	\$DEGETU	Associe le code DEGETU à son libellé court
PAYS	PAYS	LIB_CT	\$PAYSLG	Associe le code PAYS à son libellé long
PAYS	PAYS	LIBELLE	\$NATION	Associe le code PAYS à son libellé court
REGIME	REGIME	LIB_LONG	\$REGIMLG	Associe le code REGIME à son libellé long
REGIME	REGIME	LIBELLE	\$REGIME	Associe le code REGIME à son libellé court
SECTDISR	SECTDIS	DISCIPLI	\$SECDIS	Associe le code secteur disciplinaire sise au code discipline sise
SECTDISR	SECTDIS	LIBELLE	\$LSECT	Associe le code SECTDIS à son libellé
SEXE	SEXE	LIBELLE	\$SEXE	Associe le code SEXE à son libellé court
SITUPRE	SITUPRE	LIBELLE	\$SITUPRE	Associe le code SITUPRE à son libellé
SPECI	SPECI	LIBELLE	\$SPECI	Associe le code SPECI à son libellé
TELENS	TELE	LIB_LONG	\$TELELG	Associe le code télé enseignement à son libelle long
TELENS	TELE	LIBELLE	\$TELENS	Associe le code télé enseignement à son libelle court
TYP_DIPR	TYP_DIPL	CYCLE	\$CYCLE	Associe le code type diplôme sise à son cycle sise
TYP_DIPR	TYP_DIPL	CURSUS_L MD	\$CUR_LMD	Associe le code type diplôme sise à son cursus LMD
TYP_DIPR	TYP_DIPL	LIB_LONG	\$LTDLG	Associe le code TYP_DIPL à son libellé long
TYP_DIPR	TYP_DIPL	LIBELLE	\$LTYPDIP	Associe le code TYP_DIPL à son libellé court
VOIER	VOIE	LIBELLE	\$VOIE	Associe le code VOIE à son libellé

ANNEXE 3

Les diplômes intermédiaires : DEUG intermédiaire, maîtrise intermédiaire, diplômes intermédiaires de santé

	2ème année de licence LMD		1ère année de master LMD	
	Nb d'inscrits	% de diplômes intermédiaires manquants	Nb d'inscrits	% de diplômes intermédiaires manquants
CUFR NIMES	794		199	
CUFR NORD-EST MIDI-PYRENEES	600		24	
UNIVERSITE AIX MARSEILLE 1	3316		2629	
UNIVERSITE AIX MARSEILLE 2	1009		1398	9,8
UNIVERSITE AIX MARSEILLE 3	2212		2627	
UNIVERSITE AMIENS	2690		1822	
UNIVERSITE ANGERS	2160		2314	5,4
UNIVERSITE ANTILLES-GUYANE	1834		791	
UNIVERSITE ARTOIS	1503		948	
UNIVERSITE AVIGNON	1005	0,5	635	0,5
UNIVERSITE BESANCON	2406		1860	
UNIVERSITE BORDEAUX 1	1482	4,9	1059	
UNIVERSITE BORDEAUX 2	980		1166	
UNIVERSITE BORDEAUX 3	2478		1395	
UNIVERSITE BORDEAUX 4	1445		1627	
UNIVERSITE BREST	2374		1453	
UNIVERSITE BRETAGNE SUD	802		666	
UNIVERSITE CAEN	2911		2304	
UNIVERSITE CERGY PONTOISE	2094		1348	
UNIVERSITE CHAMBERY	1288		1071	
UNIVERSITE CLERMONT FERRAND 1	593	0,3	1499	26,4
UNIVERSITE CLERMONT FERRAND 2	2376		1398	6,2
UNIVERSITE CORSE	430		418	37,8
UNIVERSITE DIJON	3268		2484	0,2
UNIVERSITE EVRY VAL D ESSONNE	1278		1136	
UNIVERSITE GRENOBLE 1	1526		1120	
UNIVERSITE GRENOBLE 2	1727	0,1	1884	
UNIVERSITE GRENOBLE 3	900		1143	6,9
UNIVERSITE LA REUNION	1550		1065	
UNIVERSITE LA ROCHELLE	884		661	
UNIVERSITE LE HAVRE	605		561	
UNIVERSITE LE MANS	1284		694	
UNIVERSITE LILLE 1	1966	7,2	2444	0,4
UNIVERSITE LILLE 2	1786	0,2	2139	12,9
UNIVERSITE LILLE 3	3030		2585	1,0
UNIVERSITE LIMOGES	1512		1096	13,5
UNIVERSITE LITTORAL	1621		1291	
UNIVERSITE LYON 1	1725		2405	
UNIVERSITE LYON 2	4410		4354	1,7
UNIVERSITE LYON 3	3192	0,3	2675	
UNIVERSITE MARNE LA VALLEE	1294		1148	
UNIVERSITE METZ	2053		1567	3,3
UNIVERSITE MONTPELLIER 1	1759	9,4	2100	22,2
UNIVERSITE MONTPELLIER 2	1141		1142	7,0
UNIVERSITE MONTPELLIER 3	2921		2525	
UNIVERSITE MULHOUSE	662		492	2,4
UNIVERSITE NANCY 1	1118		772	13,2
UNIVERSITE NANCY 2	2705		1927	0,4

	2ème année de licence LMD		1ère année de master LMD	
	Nb d'inscrits	% de diplômes intermédiaires manquants	Nb d'inscrits	% de diplômes intermédiaires manquants
UNIVERSITE NANTES	3754		3334	0,2
UNIVERSITE NICE	3180		2643	7,9
UNIVERSITE NOUVELLE CALEDONIE	545		13	
UNIVERSITE ORLEANS	1961		1260	
UNIVERSITE PARIS 1	5491	3,9	5088	
UNIVERSITE PARIS 10	4938		4442	
UNIVERSITE PARIS 11	2184		2546	
UNIVERSITE PARIS 12	2753		3342	
UNIVERSITE PARIS 13	2168		1914	
UNIVERSITE PARIS 2	1704	0,2	2636	0,2
UNIVERSITE PARIS 3	2221		2623	
UNIVERSITE PARIS 4	3020		3173	
UNIVERSITE PARIS 5	2214		3039	21,9
UNIVERSITE PARIS 6	3389	26,3	1794	20,8
UNIVERSITE PARIS 7	2651		2802	1,1
UNIVERSITE PARIS 8	2783	0,6	4085	0,6
UNIVERSITE PAU	1768		1102	
UNIVERSITE PERPIGNAN	964	0,5	1095	2,7
UNIVERSITE POITIERS	2618		2334	0,2
UNIVERSITE POLYNESIE FRANCAISE	526		16	
UNIVERSITE REIMS	2227		1659	
UNIVERSITE RENNES 1	2218	20,6	2295	1,7
UNIVERSITE RENNES 2	3460		2833	0,4
UNIVERSITE ROUEN	2620		2718	10,6
UNIVERSITE SAINT ETIENNE	1508		978	
UNIVERSITE STRASBOURG 1	1468	0,1	1827	5,3
UNIVERSITE STRASBOURG 2	2068		1427	0,8
UNIVERSITE STRASBOURG 3	1155	0,2	867	
UNIVERSITE TOULON	1014		717	8,2
UNIVERSITE TOULOUSE 1	2330		2622	1,0
UNIVERSITE TOULOUSE 2	4126		3268	0,9
UNIVERSITE TOULOUSE 3	2372		2845	
UNIVERSITE TOURS	2796		1774	0,1
UNIVERSITE VALENCIENNES	986		718	0,7
UNIVERSITE VERSAILLES ST QUENT	1786	1,1	1349	6,0
ZZ Total	167665	1,2	149239	2,8

	4ème année de DE de pharmacie		5ème année de DE de chirurgie dentaire		6ème année de DE de médecine	
	Nb d'inscrits	% de diplômes intermédiaires manquants	Nb d'inscrits	% de diplômes intermédiaires manquants	Nb d'inscrits	% de diplômes intermédiaires manquants
CUFR NIMES						
CUFR NORD-EST MIDI-PYRENEES						
UNIVERSITE AIX MARSEILLE 1						
UNIVERSITE AIX MARSEILLE 2	299		65		277	
UNIVERSITE AIX MARSEILLE 3						
UNIVERSITE AMIENS	79				105	
UNIVERSITE ANGERS	62				97	
UNIVERSITE ANTILLES-GUYANE						
UNIVERSITE ARTOIS						
UNIVERSITE AVIGNON						
UNIVERSITE BESANCON	51				122	
UNIVERSITE BORDEAUX 1						
UNIVERSITE BORDEAUX 2	128		68		366	
UNIVERSITE BORDEAUX 3						
UNIVERSITE BORDEAUX 4						
UNIVERSITE BREST			14		101	
UNIVERSITE BRETAGNE SUD						
UNIVERSITE CAEN	82				123	
UNIVERSITE CERGY PONTOISE						
UNIVERSITE CHAMBERY						
UNIVERSITE CLERMONT FERRAND 1	79		46		118	
UNIVERSITE CLERMONT FERRAND 2						
UNIVERSITE CORSE						
UNIVERSITE DIJON	72	98,6			113	
UNIVERSITE EVRY VAL D'ESSONNE						
UNIVERSITE GRENOBLE 1	83				131	
UNIVERSITE GRENOBLE 2						
UNIVERSITE GRENOBLE 3						
UNIVERSITE LA REUNION						
UNIVERSITE LA ROCHELLE						
UNIVERSITE LE HAVRE						
UNIVERSITE LE MANS						
UNIVERSITE LILLE 1						
UNIVERSITE LILLE 2	182		57		386	
UNIVERSITE LILLE 3						
UNIVERSITE LIMOGES	59				100	
UNIVERSITE LITTORAL						
UNIVERSITE LYON 1	194		65		373	
UNIVERSITE LYON 2						
UNIVERSITE LYON 3						
UNIVERSITE MARNE LA VALLEE						
UNIVERSITE METZ						
UNIVERSITE MONTPELLIER 1	189		64		168	
UNIVERSITE MONTPELLIER 2						
UNIVERSITE MONTPELLIER 3						
UNIVERSITE MULHOUSE						
UNIVERSITE NANCY 1	109	100	63	100	183	
UNIVERSITE NANCY 2						
UNIVERSITE NANTES	88		57		151	
UNIVERSITE NICE			30	3,3	100	

	4ème année de DE de pharmacie		5ème année de DE de chirurgie dentaire		6ème année de DE de médecine	
	Nb d'inscrits	% de diplômes intermédiaires manquants	Nb d'inscrits	% de diplômes intermédiaires manquants	Nb d'inscrits	% de diplômes intermédiaires manquants
UNIVERSITE CALEDONIE NOUVELLE						
UNIVERSITE ORLEANS						
UNIVERSITE PARIS 1						
UNIVERSITE PARIS 10						
UNIVERSITE PARIS 11	275	16			107	
UNIVERSITE PARIS 12					120	
UNIVERSITE PARIS 13					122	
UNIVERSITE PARIS 2						
UNIVERSITE PARIS 3						
UNIVERSITE PARIS 4						
UNIVERSITE PARIS 5	259		90		340	
UNIVERSITE PARIS 6					283	
UNIVERSITE PARIS 7			78	100	259	
UNIVERSITE PARIS 8						
UNIVERSITE PAU						
UNIVERSITE PERPIGNAN						
UNIVERSITE POITIERS	42				121	
UNIVERSITE POLYNESIE FRANCAISE						
UNIVERSITE REIMS	83		46		131	
UNIVERSITE RENNES 1	83		52	100	147	
UNIVERSITE RENNES 2						
UNIVERSITE ROUEN	73				138	
UNIVERSITE SAINT ETIENNE					97	
UNIVERSITE STRASBOURG 1	114		47		179	
UNIVERSITE STRASBOURG 2						
UNIVERSITE STRASBOURG 3						
UNIVERSITE TOULON						
UNIVERSITE TOULOUSE 1						
UNIVERSITE TOULOUSE 2						
UNIVERSITE TOULOUSE 3	107		57		209	
UNIVERSITE TOURS	92				149	
UNIVERSITE VALENCIENNES						
UNIVERSITE VERSAILLES ST QUENT					100	
ZZ Total	2884	7,8	899	21,6	5516	